



## Conseil d'administration

328<sup>e</sup> session, Genève, 27 octobre-10 novembre 2016

GB.328/INS/17/6

Section institutionnelle

INS

Date: 7 octobre 2016

Original: anglais

DIX-SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### Rapport du Directeur général

#### Sixième rapport supplémentaire: suivi des décisions du Conseil d'administration

##### Objet du document

Le présent document donne un aperçu des mesures envisagées ou déjà prises par le Bureau pour donner effet aux décisions adoptées par le Conseil d'administration à ses précédentes sessions.

**Objectif stratégique pertinent:** Tous les objectifs stratégiques.

**Incidences sur le plan des politiques:** Aucune incidence immédiate.

**Incidences juridiques:** Aucune incidence immédiate.

**Incidences financières:** Aucune incidence immédiate.

**Suivi nécessaire:** Préparation d'un rapport supplémentaire sur le suivi de ses précédentes décisions pour la 331<sup>e</sup> session du Conseil d'administration.

**Unité auteur:** Service des relations officielles (RELOFF).

**Documents connexes:** GB.325/INS/15/4; GB.322/INS/4; GB.323/INS/10; GB.310/9/1.



## Introduction

1. En mars 2011, le Conseil d'administration a décidé, dans le cadre du paquet de réformes <sup>1</sup>, que le Bureau devrait préparer un rapport supplémentaire du Directeur général présentant, sous forme de tableau ou de matrice, les mesures prises pour donner suite aux décisions adoptées par le Conseil d'administration lors de sessions précédentes.
2. En mars 2015, le Conseil d'administration a demandé au Bureau de limiter la période couverte pour une question donnée à deux ans au maximum, à moins que d'autres mesures soient requises, afin d'alléger le document qui n'avait cessé de s'étoffer depuis sa création en 2011 <sup>2</sup>.
3. On trouvera dans le tableau ci-après: 1) les décisions adoptées qui nécessitent un suivi; 2) les mesures déjà prises ou envisagées par le Bureau pour donner effet à ces décisions; 3) la date prévue pour la soumission d'un rapport au Conseil d'administration; et 4) l'état d'avancement de la mise en application. Les parties grisées correspondent aux actions de suivi menées à terme, qui ne figureront pas dans le prochain rapport.
4. Pour éviter les répétitions, une simple référence croisée sera utilisée pour les questions existantes qui font l'objet d'un rapport complet à la prochaine session (novembre 2016), avec un lien vers le rapport complet.

### **Projet de décision**

5. ***Le Conseil d'administration demande au Bureau de préparer, pour sa 331<sup>e</sup> session (novembre 2017), un rapport supplémentaire sur le suivi des décisions adoptées depuis novembre 2015.***

<sup>1</sup> Document GB.310/9/1.

<sup>2</sup> Document GB.323/INS/10, paragr. 17 b).

## Suivi des décisions du Conseil d'administration

### INS – Section institutionnelle

<b>Ordre du jour de la Conférence international du Travail</b>		
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.326/INS/2</p> <p>Le Conseil d'administration:</p> <p>a) a demandé au Directeur général de faire rapport à sa 328<sup>e</sup> session (novembre 2016) sur les neufs sujets en cours d'examen susceptibles d'être inscrits à l'ordre du jour de futures sessions de la Conférence, ainsi que sur toute nouvelle proposition;</p> <p>b) a proposé des orientations sur la mise en œuvre de l'approche stratégique et cohérente de l'établissement de l'ordre du jour de la Conférence pour les 107<sup>e</sup> (2018) et 108<sup>e</sup> (2019) sessions de la Conférence.</p>		
<b>Mesures de suivi envisagées ou déjà prises</b>	<b>Prochain rapport au Conseil d'administration</b>	<b>Etat d'avancement</b>
Tenue de consultations tripartites informelles avant la 328 <sup>e</sup> session du Conseil d'administration.	Novembre 2016	Suivi en cours

<b>Rapport de situation sur la mise en œuvre de l'Initiative sur les entreprises</b>		
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.326/INS/3</p> <p>Le Conseil d'administration a demandé au Directeur général:</p> <p>a) de mettre en œuvre les recommandations visant à améliorer l'engagement de l'OIT auprès du secteur privé, en tenant compte des orientations fournies par le Conseil d'administration;</p> <p>b) de présenter un rapport de situation sur la mise en œuvre de ces recommandations à sa 329<sup>e</sup> session (mars 2017).</p>		
<b>Mesures de suivi envisagées ou déjà prises</b>	<b>Prochain rapport au Conseil d'administration</b>	<b>Etat d'avancement</b>
<p><b>Politiques et pratiques relatives aux entreprises et aux chaînes d'approvisionnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pour ce qui est de l'engagement de l'OIT auprès des PME et des coopératives, le programme de formation de l'OIT intitulé «Des entreprises durables, compétitives et responsables» (SCORE) a formé 838 petites et moyennes entreprises, soit 200 000 travailleurs, les femmes représentant 30 pour cent des bénéficiaires.</li> <li>■ Le nombre d'entreprises membres du Réseau mondial «Entreprise et handicap» de l'OIT est passé de 13 à 33.</li> <li>■ Un soutien continue d'être apporté au Réseau mondial pour l'apprentissage, opéré par l'Organisation internationale des employeurs.</li> </ul>	Mars 2017	Suivi en cours

<p><b>Initiatives internationales relatives au comportement des entreprises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Des forums régionaux sur la mise en œuvre de la Déclaration sur les entreprises multinationales ont été organisés dans le cadre des réunions régionales de l'OIT, le prochain étant prévu à Bali lors de la seizième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique qui se tiendra plus tard dans l'année.</li> <li>■ La coopération avec d'autres agences et organisations internationales continue de se développer; les travaux conjoints avec l'OCDE, le HCR et le Pacte mondial s'intensifient.</li> </ul> <p><b>Développement des connaissances et renforcement des activités de sensibilisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les activités de formation ont été renforcées au moyen de cours dispensés au Centre international de formation de l'OIT et de formations en matière de sécurité et de santé dispensées sur le terrain.</li> <li>■ L'initiative sur les entreprises est étroitement liée aux mesures de suivi relatives aux Conclusions concernant le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les actions futures seront alignées sur le programme d'action relatif aux chaînes d'approvisionnement mondiales.</li> </ul>		
---	--	--

<b>Préparation en vue de l'évaluation de l'impact de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable</b>		
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.325/INS/3</p> <p>Le Conseil d'administration:</p> <p>a) a recommandé que la 105<sup>e</sup> session (2016) de la Conférence internationale du Travail constitue un comité plénier pour examiner la question VI inscrite à son ordre du jour: évaluation de l'impact de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable;</p> <p>b) a reporté la décision sur le cycle de discussions récurrentes à sa 327<sup>e</sup> session (juin 2016) ou, si cela s'avérait impossible pour des raisons pratiques immédiatement après la 105<sup>e</sup> session de la Conférence, à sa 328<sup>e</sup> session (novembre 2016).</p>		
<b>Mesures de suivi envisagées ou déjà prises</b>	<b>Prochain rapport au Conseil d'administration</b>	<b>Etat d'avancement</b>
Un rapport traitant séparément de ce sujet a été soumis pour examen à la 328 <sup>e</sup> session (GB.328/INS/5/2).	Novembre 2016	Suivi en cours

<b>Examen des rapports annuels au titre du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail</b>		
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.325/INS/4</p> <p>Le Conseil d'administration a pris note des informations présentées dans le cadre de cet examen et a:</p> <p>a) invité le Directeur général à continuer de tenir compte de ses orientations sur les principales questions et priorités;</p> <p>b) réaffirmé son soutien en faveur de la mobilisation des ressources nécessaires pour assister les Etats Membres dans les efforts qu'ils déploient afin de respecter, promouvoir et réaliser les principes et droits fondamentaux au travail;</p> <p>c) demandé au Bureau de préparer un questionnaire concernant le protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, et de le présenter pour adoption à sa 326<sup>e</sup> session (mars 2016). Ce questionnaire sera envoyé aux Etats Membres conformément à leurs obligations de présenter un rapport en vertu de l'article 19, paragraphe 5 e), de la Constitution de l'OIT en ce qui concerne les instruments non ratifiés ayant trait à l'une des quatre catégories de principes et droits fondamentaux au travail;</p> <p>d) reporté le prochain examen à sa 328<sup>e</sup> session (novembre 2016).</p>		
<b>Mesures de suivi envisagées ou déjà prises</b>	<b>Prochain rapport au Conseil d'administration</b>	<b>Etat d'avancement</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'examen annuel 2016 a été lancé en mai 2016 avec, pour la première fois, l'envoi d'un questionnaire sur le protocole de 2014 aux 180 Etats Membres qui n'ont pas ratifié cet instrument (GB.326/LILS/5).</li> <li>■ Un suivi particulier doit être assuré une fois passée l'échéance du 31 juillet 2016 fixée pour la présentation de rapports afin de stimuler le taux de présentation de rapports pour 2016, qui est actuellement extrêmement bas (environ 12 pour cent seulement).</li> <li>■ Une assistance technique a été fournie au Soudan en mai 2016 en vue de l'exercice de présentation de rapports dans le cadre de l'examen annuel 2016, et un soutien a été apporté au pays dans son processus d'examen en vue de la ratification des conventions restantes et du protocole.</li> </ul>	Novembre 2016	Suivi en cours

<b>Questions découlant des travaux de la 104<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail: Suivi de la résolution concernant la discussion récurrente sur la protection sociale (protection des travailleurs)</b>		
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.325/INS/5/1</p> <p>Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de tenir compte de ses orientations pour l'exécution du plan d'action donnant effet aux conclusions concernant la première discussion récurrente sur la protection sociale (protection des travailleurs) et de s'en inspirer pour préparer les futures propositions de programme et de budget et pour élaborer des initiatives en vue de mobiliser des ressources.</p>		
<b>Mesures de suivi envisagées ou déjà prises</b>	<b>Prochain rapport au Conseil d'administration</b>	<b>Etat d'avancement</b>
Les diverses composantes et les différents domaines d'action ont donné lieu aux réalisations ci-après:		Suivi en cours

**Activités normatives**

- Etudes d'ensemble sur: les migrations de main-d'œuvre (2016), la sécurité et la santé au travail (2017) et le temps de travail (2018).
- Réunion tripartite d'experts sur la violence contre les femmes et les hommes dans le monde du travail (octobre 2016).
- Réunion tripartite d'experts sur le temps de travail et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (2018/2019, selon les ressources disponibles).
- Réunion tripartite d'experts sur les lacunes de la réglementation concernant les formes atypiques d'emploi (2017, selon les ressources disponibles).
- Discussion normative sur la violence contre les femmes et les hommes dans le monde du travail (première année 2018; deuxième année 2019 ou 2020).

**Renforcement et diffusion des connaissances (en anglais seulement pour la plupart des éléments)***Rapport phare:*

- *Rapport mondial sur les salaires 2016-17.*

*Grands rapports:*

- *Non-standard employment around the world: Understanding challenges, shaping prospects* (octobre 2016).
- *Telework, ICT-Mobile Work and Its Effects on the World of Work* (à paraître en 2017).
- *Les femmes au travail, Tendances 2016* ([www.ilo.org/gender/Informationresources/Publications/WCMS\\_483203/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/gender/Informationresources/Publications/WCMS_483203/lang--fr/index.htm)).
- *A better future for women at work: Legal and policy strategies* (BIT - Oxford University Human Rights Hub et University of Kent) (à paraître en mai 2017).
- *ILO-Gallup report on Delivering on decent work for women: Voices of women and men* (à paraître en mars 2017).
- *Women at Work Centenary Initiative: Research on the care economy* (à paraître en décembre 2017).
- *Shaping the future of migrant workers' roles in different economic sectors* (à paraître en décembre 2017).
- *Decent work for migrant domestic workers: Moving the agenda forward* (septembre 2016).
- *Stress au travail: un défi collectif* (avril 2016) ([http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_protect/---protrav/---safework/documents/publication/wcms\\_466548.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---safework/documents/publication/wcms_466548.pdf)).
- *Labour inspection and other compliance mechanisms in the domestic work sector* (novembre 2015 – en anglais seulement) ([http://www.ilo.org/labadmin/info/pubs/WCMS\\_429836/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/labadmin/info/pubs/WCMS_429836/lang--en/index.htm)).

*Estimations mondiales:*

- Estimations sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (les estimations seront actualisées pour le XXI<sup>e</sup> Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail, 2017).
- Rapport du BIT «ILO global estimates on migrant workers» ([http://www.ilo.org/global/topics/labour-migration/publications/WCMS\\_436343/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/global/topics/labour-migration/publications/WCMS_436343/lang--en/index.htm)).
- Travaux méthodologiques et recommandations concernant les nouvelles définitions statistiques et normes mondiales sur les migrations de main-d'œuvre en vue de la Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST).

*Documents de travail:*

- Income security in the on-demand economy: Findings and policy lessons from a survey of crowdworkers (2016) ([http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms\\_479693.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms_479693.pdf)).
- The rise of the "just-in-time workforce": On-demand work, crowdwork and labour protection in the "gig-economy" (2016) ([http://www.ilo.org/travail/whatwedo/publications/WCMS\\_443267/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/travail/whatwedo/publications/WCMS_443267/lang--en/index.htm)).
- Law and practice report on rest periods (à paraître en 2016).
- Variability and unpredictability of working hours (à paraître en 2016).
- Gender identity and sexual orientation: Promoting diversity and equality in the world of work, Thaïlande, Argentine (2015), Costa Rica, France, Indonésie et Afrique du Sud (2016).

*Notes:*

- Négociation collective: Guide de politique ([http://www.ilo.org/travail/whatwedo/publications/WCMS\\_473686/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/travail/whatwedo/publications/WCMS_473686/lang--en/index.htm)); Trends in collective bargaining coverage: Stability, erosion or decline? (2015) ([http://www.ilo.org/global/topics/collective-bargaining-labour-relations/publications/WCMS\\_409422/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/global/topics/collective-bargaining-labour-relations/publications/WCMS_409422/lang--en/index.htm)).
- Improving working conditions for domestic workers: Organizing, coordinated action and bargaining ([http://www.idwfed.org/en/resources/improving-working-conditions-for-domestic-workers-organizing-coordinated-action-and-bargaining/@@display-file/attachment\\_1](http://www.idwfed.org/en/resources/improving-working-conditions-for-domestic-workers-organizing-coordinated-action-and-bargaining/@@display-file/attachment_1)).
- Collective bargaining and non-standard forms of employment: Practices that reduce vulnerability and ensure work is decent ([http://www.ilo.org/global/topics/collective-bargaining-labour-relations/publications/WCMS\\_436125/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/global/topics/collective-bargaining-labour-relations/publications/WCMS_436125/lang--en/index.htm)).
- Nursing personnel and domestic workers (2016).
- Temps de travail des travailleurs domestiques logés chez l'employeur (2016) ([http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms\\_240446.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms_240446.pdf)).
- Rapport relatif au Plan d'action (2010-2016) pour parvenir à une large ratification et à une mise en œuvre effective des instruments relatifs à la sécurité et à la santé au travail (mars 2017).
- Migrant domestic workers: Promoting occupational safety and health (2016) ([http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_protect/---protrav/---migrant/documents/briefingnote/wcms\\_467720.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---migrant/documents/briefingnote/wcms_467720.pdf)).
- Protecting migrant domestic workers: The international legal framework at a glance (2016) ([http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_protect/---protrav/---migrant/documents/briefingnote/wcms\\_467722.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---migrant/documents/briefingnote/wcms_467722.pdf)).
- Freedom of association and the role of labour inspection services (juin 2016).
- Maternity protection for women in the informal economy (septembre 2016).
- Voluntary confidential counselling and HIV testing for workers: Report 2015 (juillet 2016) ([http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms\\_498926.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_498926.pdf)).

**Services consultatifs techniques et coopération**

- Guides sur les thèmes suivants: salaire minimum; négociation collective; aménagement «équilibré» du temps de travail; conduite des inspections du travail dans la construction; enquêtes sur les accidents du travail et les maladies professionnelles à l'intention



des inspecteurs du travail; sécurité et santé au travail pour les travailleurs domestiques; égalité entre hommes et femmes en ce qui concerne la sécurité et la santé au travail; lutte contre le harcèlement sexuel et la violence dans les zones franches d'exportation.

- Initiative mondiale pour une action préventive dans le domaine de la sécurité et de la santé (programme phare).
- Projets de coopération technique sur les salaires et la négociation collective couvrant le Cambodge, l'Éthiopie, l'Indonésie, le Myanmar et le Pakistan.
- Initiative pour la consultation et le dépistage volontaire et confidentiel du VIH sur le lieu de travail (VCT@Work Initiative) mise en œuvre dans 34 pays de 4 régions.
- Initiative de l'OIT en faveur de recrutements équitables mise en œuvre le long de plusieurs axes migratoires et fournissant des services consultatifs pour promouvoir le recrutement équitable.
- Rapport d'état des lieux relatif à la stratégie de l'OIT visant à faire du travail décent une réalité pour les travailleurs domestiques (décembre 2015).

#### **Renforcement des capacités**

- Académie BIT-Centre de Turin sur les questions de genre.
- Académie annuelle sur les migrations de main-d'œuvre.
- Académie sur l'administration et l'inspection du travail.
- Kit pédagogique SOLVE: Intégrer la promotion de la santé dans les politiques de sécurité et santé au travail (plate-forme d'apprentissage à distance) ([http://www.ilo.org/safework/info/instr/WCMS\\_192989/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/safework/info/instr/WCMS_192989/lang--fr/index.htm)).
- Matériel de formation pour faciliter l'aménagement du temps de travail dans les PME de façon à réconcilier les besoins des travailleurs et des employeurs, dans le cadre d'un projet pilote mis en œuvre au Viet Nam dans plusieurs entreprises participant au programme SCORE (Des entreprises durables, compétitives et responsables).
- Académie sur l'égalité entre hommes et femmes et la protection des travailleurs de la CSI-Afrique.
- Renforcement des capacités en matière de protection de la maternité et en ce qui concerne les travailleurs ayant des responsabilités familiales à l'intention des organisations d'employeurs et de travailleurs des pays d'Afrique australe.
- Programme de formation modulaire sur l'extension de la protection sociale aux travailleurs domestiques.

#### **Suivi et évaluation de l'impact**

- Évaluations d'impact relatives au salaire minimum (Cabo Verde, Mexique).

#### **Mise en œuvre, financement, suivi et examen du plan d'action**

- Stratégie de mobilisation de fonds en faveur de la protection de la maternité et des services de garde d'enfants dans l'économie informelle, ainsi qu'en faveur de l'établissement de statistiques ventilées par sexe, notamment dans le secteur des services aux personnes.

**Questions découlant des travaux de la 104<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail: Suivi de la résolution concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs**

**Décision adoptée/résultat de la discussion:** GB.325/INS/5/2

Le Conseil d'administration a prié le Directeur général:

- a) de tenir compte de ses orientations dans la mise en œuvre du plan d'action au titre du suivi des conclusions concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs adoptées par la Conférence à sa session de 2015;
- b) de prendre dûment en considération les conclusions concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs adoptées par la Conférence à sa session de 2015 lorsqu'il mettra en œuvre le programme et budget pour 2016-17 et lorsqu'il préparera le plan stratégique pour 2018-2021 ainsi que les Propositions de programme et de budget pour 2018-19, et de donner effet à ces conclusions dans la mesure du possible;
- c) d'allouer, dans les limites des ressources disponibles, les ressources requises pour assurer la mise en œuvre effective du plan d'action;
- d) de faire rapport au Conseil d'administration, à ses sessions de novembre 2016 et novembre 2017, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action.

**Mesures de suivi envisagées ou déjà prises**

**Prochain rapport  
au Conseil  
d'administration**

**Etat d'avancement**

- Un premier rapport intérimaire sur la mise en œuvre du plan d'action au titre du suivi des conclusions de 2015 concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents <sup>3</sup> a été soumis au Conseil d'administration à sa 328<sup>e</sup> session.
- Dans l'ensemble, d'importants progrès ont été réalisés pendant la première année de mise en œuvre du plan d'action, en particulier en ce qui concerne les travaux de développement des connaissances visant à produire plus de données factuelles sur l'efficacité des interventions en faveur des PME. Les activités à l'échelon national pour répondre à la forte demande des Etats Membres en matière de conseils relatifs aux petites et moyennes entreprises ont également été étendues de façon notable.
- Dans le domaine du développement des connaissances, un examen complet du programme sur l'environnement favorable aux entreprises durables (programme EESE) est en cours, en étroite coopération avec ACTRAV et ACT/EMP. Par ailleurs, le Bureau a préparé une série de nouvelles évaluations d'impact visant différents programmes de soutien aux PME. L'extension des activités à l'échelon national comprend des bilans de pays complémentaires sur l'environnement favorable, ainsi qu'une note de synthèse sur un nouveau programme destiné à soutenir les jeunes PME à croissance rapide.

Novembre 2016 et  
novembre 2017

Suivi en cours

<sup>3</sup> [http://www.ilo.org/gb/GBSessions/GB325/ins/WCMS\\_414573/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/gb/GBSessions/GB325/ins/WCMS_414573/lang--en/index.htm)

<b>Questions découlant des travaux de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail: Suivi de la résolution relative à la deuxième discussion récurrente sur la question de l'emploi</b>		
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.322/INS/4/1</p> <p>Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de tenir compte de ses orientations pour l'exécution du plan de suivi présenté dans le document GB.322/INS/4/1 destiné à assurer la mise en œuvre des conclusions concernant la deuxième discussion récurrente sur l'emploi, et de s'en inspirer pour l'élaboration des futures propositions de programme et de budget ainsi que d'initiatives de mobilisation de ressources, et, dans la mesure du possible, pour la mise en œuvre du programme et budget de la période biennale 2014-15.</p>		
<b>Mesures de suivi envisagées ou déjà prises</b>	<b>Prochain rapport au Conseil d'administration</b>	<b>Etat d'avancement</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Intégration du concept de cadre global pour les politiques de l'emploi dans le programme et budget pour 2016-17 dans le cadre du résultat 1.</li> </ul>		Suivi terminé
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Elargissement des diagnostics nationaux sur l'emploi à d'autres domaines d'action, y compris l'analyse de l'environnement des entreprises (selon la méthodologie du BIT), les politiques salariales, les conditions de travail, la protection sociale, la liberté syndicale et la négociation collective, et l'évolution démographique. Deux diagnostics nationaux ont été achevés en 2015; deux en 2016; cinq autres diagnostics nationaux au moins devraient être réalisés pendant la période biennale 2016-17.</li> </ul>		Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Outils et activités de renforcement des capacités en vue de mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation efficaces afin d'évaluer l'incidence des politiques sur l'emploi.</li> </ul>		Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Activités de renforcement des capacités concernant les cadres globaux pour les politiques de l'emploi et les politiques macroéconomiques favorables à l'emploi (cours annuels de formation dispensés à Turin; cours régionaux; cours nationaux; cours ciblés pour les travailleurs et les employeurs). Quatre cours prévus pendant la période biennale; un cours terminé en septembre 2016.</li> </ul>		Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Travaux de recherche et de renforcement et diffusion des connaissances: <ul style="list-style-type: none"> <li>– Activités de partage des connaissances sur ce qui marche pour l'emploi des jeunes (les services de l'emploi; la transition vers l'économie formelle; les programmes de travaux publics, la demande de main-d'œuvre et la qualité des emplois, les emplois verts, les systèmes d'apprentissage de qualité) dans le cadre du domaine de première importance 2 (Des emplois et des qualifications pour les jeunes). Toutes les activités de partage des connaissances sont terminées.</li> </ul> </li> </ul>		Suivi terminé
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les Travaux de recherche et de renforcement des connaissances sur toutes les questions recensées dans les conclusions se poursuivent.</li> </ul>		Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Clarification des définitions et des concepts, réalisation de travaux de recherche utiles à la formulation de politiques et d'activités de partage de connaissances sur les questions émergentes recensées dans les conclusions (les répercussions de l'évolution des techniques sur l'emploi, les conditions de travail et les compétences; la segmentation du marché du travail; les inégalités; les régimes fonciers et les modes d'utilisation des terres; l'emploi indépendant; l'insécurité de l'emploi et ses conséquences sociales et économiques) et établissement de liens entre les résultats des travaux et les initiatives du centenaire.</li> </ul>		Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Elaboration/mise à jour de 8 outils sur les cadres globaux pour les politiques de l'emploi; l'anticipation des besoins en matière de compétences; l'évaluation des systèmes de reconnaissance des compétences; les systèmes d'apprentissage de qualité; l'analyse</li> </ul>		Suivi en cours

<p>d'impact; les investissements à haute intensité de main-d'œuvre; les programmes de travaux publics; les politiques sectorielles (4 outils ont été élaborés/mis à jour pendant la dernière période biennale, 4 le seront pendant la période biennale en cours).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Elargissement des services consultatifs et des activités de coopération technique dans les domaines recensés dans les conclusions (y compris les entreprises durables, les politiques en matière de compétences et l'employabilité, l'emploi des jeunes, les politiques sectorielles, la transition vers l'économie formelle): quatre nouveaux projets de coopération technique sur le point de commencer; huit projets de coopération technique mis en œuvre avec succès pendant la dernière période biennale.</li> </ul>		Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Adoption d'un instrument international sur la transition vers l'économie formelle; promotion de la nouvelle recommandation (recommandation n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015) et renforcement systématique des capacités correspondantes, notamment: activités de partage de connaissances en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Europe, en Asie et en Afrique entre août et octobre 2015; forum mondial de partage des connaissances sur la formalisation au Centre international de formation de l'OIT à Turin en novembre 2015; présentation de la recommandation n° 204 dans le cadre de forums nationaux; soutien technique fourni à des groupes de travail tripartites en Arménie, en Azerbaïdjan, en Grèce, en Jamaïque, à Madagascar, au Népal et au Portugal; promotion de la recommandation n° 204 dans le cadre du cours sur les politiques de l'emploi en septembre 2015 et de l'académie sur le développement rural en octobre 2015.</li> </ul>		Suivi terminé
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Travail de sensibilisation à l'échelle mondiale et renouvellement de partenariats aux niveaux mondial, régional et national en vue de promouvoir l'approche globale et la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>– poursuite de la collaboration avec le G20 (appui technique fourni en continu sous les présidences successives (Fédération de Russie, Australie, Turquie, Chine (terminé) et Allemagne (en cours));</li> <li>– poursuite des partenariats relatifs aux objectifs de développement durable (ODD) (en particulier l'ODD 8): collecte et analyse de données, élaboration d'outils d'information pour les mandants;</li> <li>– Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes lancée en février 2016 (partenariat avec des gouvernements, le système des Nations Unies, des entreprises, des institutions universitaires, des organisations de jeunes et d'autres groupes pour intensifier les mesures visant à créer de nouvelles possibilités d'emploi de qualité dans l'économie mondiale pour les jeunes) ;</li> <li>– nouvelle collaboration engagée avec les pays du groupe BRICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud).</li> </ul> </li> <li>■ Proposition concernant les solutions envisageables pour un mécanisme d'examen volontaire par les pairs soumise au Conseil d'administration en novembre 2016.</li> </ul>		Suivi en cours

**Questions découlant des travaux de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail: suivi de l'adoption du protocole et de la recommandation sur des mesures complémentaires en vue de la suppression effective du travail forcé**

**Décision adoptée/résultat de la discussion:** GB.322/INS/4/2

Le Conseil d'administration:

- a) a demandé au Bureau d'élaborer un plan d'action détaillé comportant des cibles et des indicateurs mesurables, en tenant dûment compte de la discussion au sein du Conseil d'administration, et de présenter un rapport sur les progrès accomplis;
- b) a demandé au Directeur général d'apporter son soutien à la mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre de ce plan.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Conformément à la décision prise par le groupe de sélection à sa réunion d'avril 2016, un rapport complet sera présenté à la 329 <sup>e</sup> session du Conseil d'administration.	Mars 2017	Suivi en cours

**Travail décent et croissance durable et inclusive: les grands enjeux d'une politique mondiale**

**Décision adoptée/résultat de la discussion:** GB.326/INS/5

Le Conseil d'administration a approuvé la décision du Directeur général de mettre l'accent, dans le rapport qu'il présentera à la 105<sup>e</sup> session (2016) de la Conférence internationale du Travail, sur l'élimination de la pauvreté et l'a prié:

- a) de suivre de près les mesures préparatoires des Nations Unies en vue d'assurer le suivi et l'examen au niveau mondial du Programme à l'horizon 2030, dans la perspective d'une contribution possible de l'OIT en matière de mise en œuvre des aspects liés au travail décent dans le cadre d'une action intégrée à l'appui de ce programme, et de soutenir le processus mondial d'examen thématique proposé, en particulier pour ce qui concerne l'ODD 8 sur le travail décent et la croissance inclusive;
- b) de faire en sorte que le Bureau apporte un soutien plus large aux Etats Membres et aux mandants, comme le Conseil d'administration l'a préconisé à sa 325<sup>e</sup> session, et de veiller à l'harmonisation de cette action avec les résultats attendus du programme et budget pour 2016-17;
- c) d'élaborer un plan pour préciser le rôle du BIT dans l'aide à fournir, le cas échéant, aux Etats Membres afin qu'ils soient en mesure de mettre au point des modes de production et de collecte de données et des méthodes adaptés aux indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable qui sont liés au mandat de l'OIT;
- d) de rendre compte, à la 328<sup>e</sup> session du Conseil d'administration (novembre 2016), du lancement du plan de mise en œuvre à l'horizon 2030 du Bureau, et notamment de l'ajustement de la Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un rapport traitant séparément de ce sujet a été soumis pour examen à la 328 <sup>e</sup> session (GB.328/INS/7).	Novembre 2016	Suivi en cours

### Initiative sur les normes: suivi de la session de la Commission de l'application des normes de la Conférence internationale du Travail

#### Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.323/INS/5

Le Conseil d'administration:

- a) a pris note du résultat et du rapport de la Réunion tripartite sur la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, pour ce qui est du droit de grève ainsi que les modalités et pratiques de l'action de grève au niveau national;
- b) en application de la décision prise lors de la 322<sup>e</sup> session du Conseil d'administration (novembre 2014) a décidé, à la lumière du résultat et du rapport de la réunion tripartite, de ne prendre dans l'immédiat aucune mesure au titre de l'article 37 de la Constitution pour résoudre la question de l'interprétation de la convention n° 87 pour ce qui est du droit de grève;
- c) a décidé de prendre les mesures voulues pour assurer le bon fonctionnement de la Commission de l'application des normes à la 104<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (juin 2015), en tenant compte des recommandations formulées par le Groupe de travail sur les méthodes de travail de la Commission de l'application des normes de la Conférence, notamment en ce qui concerne l'établissement de la liste des cas et l'adoption des conclusions;
- d) a demandé à toutes les parties concernées, compte tenu des engagements pris à la réunion tripartite et à la 323<sup>e</sup> session (mars 2015) du Conseil d'administration, de contribuer à la conclusion satisfaisante des travaux de la Commission de l'application des normes de la Conférence, à la 104<sup>e</sup> session (juin 2015) de la Conférence internationale du Travail;
- e) a décidé de créer, dans le cadre du mécanisme d'examen des normes, un groupe de travail tripartite composé de 32 membres, 16 représentant les gouvernements, huit représentant les employeurs et huit représentant les travailleurs, qui se réuniront une fois par an pendant une semaine;
- f) a demandé au Directeur général de préparer, pour ce groupe de travail tripartite, un projet de mandat qui sera présenté pour examen et décision au Conseil d'administration, à sa 325<sup>e</sup> session (novembre 2015);
- g) a décidé que ce groupe de travail tripartite fera rapport au Conseil d'administration à sa 325<sup>e</sup> session (novembre 2015) sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du mécanisme d'examen des normes;
- h) a demandé au président de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR), le juge Abdul Koroma (Sierra Leone), et au Président du Comité de la liberté syndicale, le professeur Paul van der Heijden (Pays-Bas), de préparer ensemble un rapport qui sera présenté à la 326<sup>e</sup> session (mars 2016) du Conseil d'administration, sur l'interaction, le fonctionnement et l'amélioration possible des différentes procédures de contrôle découlant des articles 22, 23, 24 et 26 de la Constitution de l'OIT et du mécanisme de traitement des plaintes relatives à la liberté syndicale;
- i) a décidé que le coût des mesures proposées dans le document GB.323/INS/5 qui, selon les estimations, pourrait atteindre 226 800 dollars E.-U. en 2015 et 707 200 dollars E.-U. en 2016-17 sera financé en premier lieu par des économies réalisées dans la Partie I du budget pour les périodes biennales correspondantes ou, à défaut, par l'utilisation de la Partie II, étant entendu que, si par la suite cela se révélait impossible, le Directeur général proposerait d'autres méthodes de financement;
- j) a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa 328<sup>e</sup> session (novembre 2016) un examen général de cette décision, sans préjudice de toute autre question découlant de l'initiative sur les normes qui pourrait nécessiter un examen préalable.

#### Mesures de suivi envisagées ou déjà prises

#### Prochain rapport au Conseil d'administration

#### Etat d'avancement

La décision a fait l'objet d'un suivi au titre de plusieurs questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil d'administration depuis la 323<sup>e</sup> session.

- En lien avec les points c) et d): rapports du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail (GB.325/INS/14 et GB.326/INS/13). Voir aussi le Rapport 2015 de la Commission de l'application des normes de la Conférence.

Novembre 2016,  
(voir GB.328/INS/6)

Suivi en cours

- En relation avec le point *f*): l'initiative sur les normes: mandat du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes (GB.325/LILS/3).
- En relation avec les points *e*) et *g*): initiative sur les normes: Rapport de la première réunion du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes (GB.326/LILS/3/2).
- En relation avec le point *h*): initiative sur les normes: Rapport conjoint des présidents de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations et du Comité de la liberté syndicale (GB.326/LILS/3/1).

**Plainte relative au non-respect par les Fidji de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, déposée par des délégués à la 102<sup>e</sup> session (2013) de la Conférence internationale du Travail en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT**

**Décision adoptée/résultat de la discussion:** GB.326/INS/7(Rev.)

Sur recommandation de son bureau, le Conseil d'administration a décidé:

- a) que la plainte déposée initialement en 2013 ne serait pas renvoyée à une commission d'enquête;
- b) que, à la suite de cette décision, la procédure engagée en juin 2013 au titre de l'article 26 de la Constitution de l'OIT serait close.

**Mesures de suivi envisagées ou déjà prises**

**Prochain rapport  
au Conseil  
d'administration**

**Etat d'avancement**

Aucun suivi relatif à la plainte.

Suivi terminé

**Plainte relative au non-respect par le Guatemala de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, déposée par des délégués à la 101<sup>e</sup> session (2012) de la Conférence internationale du Travail en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT**

**Décision adoptée/résultat de la discussion:** GB.326/INS/6(Rev.)

A sa 326<sup>e</sup> session (mars 2016), le Conseil d'administration a pris la décision ci-après:

Rappelant que, au cours de sa 325<sup>e</sup> session, le Conseil d'administration avait demandé au Bureau de fournir au bureau du Conseil d'administration, lors de ses sessions de mars (326<sup>e</sup> session) et de novembre 2016 (328<sup>e</sup> session), des informations à jour sur les progrès réalisés, y compris les renseignements fournis par le gouvernement et par les organisations d'employeurs et de travailleurs du Guatemala, concernant en particulier la suite donnée aux indicateurs clés et aux points de la feuille de route, et compte tenu des informations communiquées par les mandants tripartites du Guatemala à cet égard, le Conseil d'administration a décidé:

- a) de prier instamment le gouvernement de prendre sans délai toutes les mesures nécessaires à la pleine application des indicateurs clés et de la feuille de route, y compris les points prioritaires qui appellent encore des mesures complémentaires urgentes;
- b) de reporter à sa 328<sup>e</sup> session (novembre 2016) la décision d'envisager la désignation d'une commission d'enquête;
- c) d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa 328<sup>e</sup> session (novembre 2016);
- d) d'inviter la communauté internationale à allouer les ressources requises pour que le bureau du représentant spécial du Directeur général du BIT au Guatemala puisse renforcer son appui aux mandants tripartites aux fins de l'application du Protocole d'accord et de la feuille de route.

**Mesures de suivi envisagées ou déjà prises**

**Prochain rapport  
au Conseil  
d'administration**

**Etat d'avancement**

Une mission a été effectuée en juillet 2016 par le Département des normes internationales du travail.

Novembre 2016

Suivi en cours



<b>Plainte relative au non-respect par le Qatar de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et de la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, déposée par des délégués à la 103<sup>e</sup> session (2014) de la Conférence internationale du Travail, en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT</b>		
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.326/INS/8(Rev.)</p> <p>Rappelant la décision adoptée à sa 325<sup>e</sup> session (novembre 2015) et tenant compte de l'évaluation figurant dans le rapport de la délégation tripartite de haut niveau (annexe II au document GB.326/INS/8(Rev.)), qui a pris acte des mesures concrètes mises en œuvre par le gouvernement du Qatar mais aussi des nombreuses difficultés qui persistaient, le Conseil d'administration a décidé:</p> <p>a) de prier le gouvernement du Qatar de donner suite à l'évaluation de la délégation tripartite de haut niveau, particulièrement en ce qui concerne les travailleurs migrants les plus vulnérables;</p> <p>b) de prier le gouvernement du Qatar de lui rendre compte, à sa 328<sup>e</sup> session (novembre 2016), de la suite donnée à l'évaluation de la délégation tripartite de haut niveau et de lui faire rapport, à sa 329<sup>e</sup> session (mars 2017), sur l'application de la loi n° 21 de 2015, dès son entrée en vigueur;</p> <p>c) de reporter à sa 329<sup>e</sup> session (mars 2017) tout nouvel examen relatif à la constitution d'une commission d'enquête, à la lumière des informations visées aux alinéas a) et b) ci-dessus.</p>		
<b>Mesures de suivi envisagées ou déjà prises</b>	<b>Prochain rapport au Conseil d'administration</b>	<b>Etat d'avancement</b>
Un rapport sera soumis pour examen à la 328 <sup>e</sup> session.	Novembre 2016 et mars 2017	Suivi en cours

<b>Plainte relative au non-respect par la République bolivarienne du Venezuela de la convention (n° 26) sur les méthodes de fixation des salaires minima, 1928, de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, déposée par plusieurs délégués à la 104<sup>e</sup> session (2015) de la Conférence internationale du Travail en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT</b>		
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.326/INS/9(Rev.)</p> <p>Sur recommandation de son bureau, le Conseil d'administration:</p> <p>a) compte tenu du dernier examen effectué par la CEACR concernant beaucoup des questions soulevées dans la plainte déposée en vertu de l'article 26 figurant dans le document GB.326/INS/9(Rev.), a prié le gouvernement et les partenaires sociaux de fournir des informations détaillées sur toutes ces questions;</p> <p>b) a reporté à sa 328<sup>e</sup> session (novembre 2016) la décision d'envisager l'établissement d'une commission d'enquête.</p>		
<b>Mesures de suivi envisagées ou déjà prises</b>	<b>Prochain rapport au Conseil d'administration</b>	<b>Etat d'avancement</b>
En attente de la discussion et de la décision du Conseil d'administration.	Novembre 2016	Suivi en cours

<b>Suivi de la résolution concernant les autres mesures sur la question du Myanmar adoptées par la Conférence à sa 102<sup>e</sup> session (2013)</b>		
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.326/INS/10</p> <p>Le Conseil d'administration a pris note de la situation relative au transfert des pouvoirs au Myanmar après les élections générales de novembre 2015 et prié le Directeur général:</p> <p>a) de présenter au Conseil d'administration, à sa 328<sup>e</sup> session (novembre 2016), un cadre pour la future collaboration de l'OIT avec le Myanmar, en vue notamment de l'élimination du recours au travail forcé et de la promotion de la liberté syndicale;</p> <p>b) de prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que, dans l'intervalle, le Protocole d'entente complémentaire et le Mémoire d'accord et son plan d'action soient reconduits.</p>		
<b>Mesures de suivi envisagées ou déjà prises</b>	<b>Prochain rapport au Conseil d'administration</b>	<b>Etat d'avancement</b>
Un rapport a été soumis pour examen à la 328 <sup>e</sup> session du Conseil d'administration (GB.328/INS/9).	Novembre 2016	Suivi en cours

<b>Rapport du comité chargé d'examiner la réclamation alléguant l'inexécution par le gouvernement du Chili de la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, présentée par le Syndicat interentreprises n° 1 de boulangers mapuches de Santiago en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT</b>		
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.326/INS/15/5</p> <p>Au vu des conclusions ayant trait aux questions soulevées dans la réclamation figurant dans le rapport contenu dans le document GB.326/INS/15/5, le Conseil d'administration:</p> <p>a) a approuvé le rapport;</p> <p>b) a invité le gouvernement à communiquer à la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations des informations sur les questions traitées dans le rapport et dans les conclusions formulées par le comité afin que la commission d'experts puisse les examiner à sa 87<sup>e</sup> session (novembre-décembre 2016); et</p> <p>c) a rendu public le rapport et déclaré close la procédure de réclamation.</p>		
<b>Mesures de suivi envisagées ou déjà prises</b>	<b>Prochain rapport au Conseil d'administration</b>	<b>Etat d'avancement</b>
Le Conseil d'administration a chargé la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) du suivi des questions soulevées dans le rapport. Le Conseil d'administration a décidé de rendre le rapport public et a déclaré close la procédure.		Suivi terminé

**Rapport du comité chargé d'examiner la réclamation alléguant l'inexécution par le Chili de la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, présentée par le Collège des professeurs du Chili A.G. en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT**

**Décision adoptée/résultat de la discussion:** GB.326/INS/15/6

Au vu des conclusions figurant dans le rapport contenu dans le document GB.326/INS/15/6, le Conseil d'administration:

- a) a approuvé le rapport;
- b) sur la base des éléments figurant aux paragraphes 50, 55, 59, 64 et 67 du rapport, a demandé au gouvernement d'adopter les mesures nécessaires pour garantir la pleine application de la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006;
- c) a chargé la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations du suivi des questions soulevées dans le rapport en ce qui concerne l'application de la convention n° 187;
- d) a rendu public le rapport et déclaré close la procédure engagée à la suite de la réclamation présentée par le Collège des professeurs du Chili A.G. alléguant l'inexécution par le Chili de la convention n° 187.

**Mesures de suivi envisagées ou déjà prises**

**Prochain rapport  
au Conseil  
d'administration**

**Etat d'avancement**

Le Conseil d'administration a chargé la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) du suivi des questions soulevées dans le rapport. Le Conseil d'administration a décidé de rendre le rapport public et a déclaré close la procédure.

Suivi terminé

**Rapport du comité chargé d'examiner la réclamation alléguant l'inexécution par la Colombie de la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, et de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, présentée par la Confédération générale des travailleurs (CGT) en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT**

**Décision adoptée/résultat de la discussion:** GB.325/INS/15/9

Au vu des éléments sur lesquels se fondent les conclusions du comité exposées aux paragraphes 24 à 33 du rapport figurant dans le document GB.325/INS/15/9, le Conseil d'administration:

- a) a approuvé le rapport, en particulier les conclusions formulées par le comité aux paragraphes 31 et 33;
- b) a rendu public le rapport et déclaré close la procédure engagée à la suite de la réclamation de la Confédération générale des travailleurs (CGT) alléguant l'inexécution par la Colombie des conventions n°s 111 et 144.

**Mesures de suivi envisagées ou déjà prises**

**Prochain rapport  
au Conseil  
d'administration**

**Etat d'avancement**

Le Conseil d'administration a conclu que les actes allégués ne constituaient une violation au titre d'aucune des deux conventions. Le Conseil d'administration a décidé de rendre le rapport public et a déclaré close la procédure.

Suivi terminé

<b>Rapport du comité chargé d'examiner la réclamation alléguant l'inexécution par la France de la convention (n° 106) sur le repos hebdomadaire (commerce et bureaux), 1957, présentée en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT par la Fédération des employés et cadres de la Confédération générale du travail - Force ouvrière</b>		
<b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.326/INS/15/8 A la lumière des conclusions qui figurent aux paragraphes 42 à 60 du rapport contenu dans le document GB.326/INS/15/8, le Conseil d'administration: a) a approuvé le rapport; b) a prié le gouvernement de tenir compte des observations exprimées aux paragraphes 47, 48, 51, 54, 55 et 60 du rapport; c) a prié le gouvernement de soumettre un rapport à la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations afin qu'elle puisse l'examiner dans le cycle régulier; d) a rendu public le rapport et déclaré close la procédure de réclamation.		
<b>Mesures de suivi envisagées ou déjà prises</b>	<b>Prochain rapport au Conseil d'administration</b>	<b>Etat d'avancement</b>
Le Conseil d'administration a chargé la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) du suivi des questions soulevées dans le rapport (dans le cadre du cycle régulier en 2018).		Suivi terminé

<b>Rapport du comité chargé d'examiner la réclamation alléguant l'inexécution par le Pérou de la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, présentée par la Confédération syndicale internationale (CSI), la Confédération syndicale des travailleurs et travailleuses des Amériques (CSA) et la Confédération autonome des travailleurs du Pérou (CATP) en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT</b>		
<b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.327/INS/5/3 Au vu des conclusions présentées dans le rapport du comité (document GB.327/INS/5/3), le Conseil d'administration: a) a approuvé le rapport; b) a demandé au gouvernement de poursuivre ses efforts pour déterminer les responsabilités et sanctionner les coupables des assassinats de MM. Edwin Chota Valera, Jorge Ríos Pérez, Leoncio Quinticima Meléndez et Francisco Pinedo; c) a demandé au gouvernement de prendre des mesures afin de prévenir les meurtres et les actes de violence, et de répondre, en accord avec la législation nationale, aux doléances des familles des victimes évoquées dans le rapport; d) a invité le gouvernement à inclure dans le rapport qu'il présentera à la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations des informations détaillées et actualisées sur les questions traitées dans le rapport et dans les conclusions formulées par le comité; e) a rendu public le rapport contenu dans le document GB.327/INS/5/3 et déclaré close la procédure.		
<b>Mesures de suivi envisagées ou déjà prises</b>	<b>Prochain rapport au Conseil d'administration</b>	<b>Etat d'avancement</b>
Le Conseil d'administration a chargé la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) du suivi des questions soulevées dans le rapport. Le Conseil d'administration a décidé de rendre le rapport public et a déclaré close la procédure.		Suivi terminé

<b>Rapport du comité chargé d'examiner la réclamation alléguant l'inexécution par la Pologne de la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, présentée par l'Alliance nationale des syndicats de Pologne et le Forum des syndicats en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT</b>		
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.325/INS/15/10</p> <p>Compte tenu des informations contenues dans le rapport figurant dans le document GB.325/INS/15/10, le Conseil d'administration:</p> <p>a) a approuvé le rapport et, plus particulièrement, la recommandation formulée par le comité au paragraphe 32;</p> <p>b) a rendu public le rapport et déclaré close la procédure ouverte à la suite des réclamations formulées par l'Alliance nationale des syndicats de Pologne et le Forum des syndicats alléguant l'inexécution par la Pologne de la convention n° 111.</p>		
<b>Mesures de suivi envisagées ou déjà prises</b>	<b>Prochain rapport au Conseil d'administration</b>	<b>Etat d'avancement</b>
Le Conseil d'administration a conclu que les actes allégués ne constituaient pas une violation au titre de la convention. Le Conseil d'administration a décidé de rendre le rapport public et a déclaré close la procédure.		Suivi terminé

<b>Rapport du comité chargé d'examiner la réclamation alléguant l'inexécution par le Portugal de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et de la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, présentée en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT par la Fédération nationale des syndicats des travailleurs de la fonction publique et sociale (FNSTFPS)</b>		
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.327/INS/5/4</p> <p>A la lumière des conclusions qui figurent aux paragraphes 38 à 49 du rapport du comité (document GB.327/INS/5/4), le Conseil d'administration:</p> <p>a) a approuvé le rapport;</p> <p>b) a invité le gouvernement à entamer des consultations tripartites avec les partenaires sociaux concernés aux fins d'évaluer l'ensemble des conditions et modalités de mise en œuvre des contrats emploi-insertion, en tenant compte des développements contenus aux paragraphes 46 et 49 du rapport;</p> <p>c) a invité le gouvernement à fournir des informations à ce sujet, pour examen de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations;</p> <p>d) a rendu public le rapport contenu dans le document GB.327/INS/5/4 et déclaré close la procédure de réclamation.</p>		
<b>Mesures de suivi envisagées ou déjà prises</b>	<b>Prochain rapport au Conseil d'administration</b>	<b>Etat d'avancement</b>
Le Conseil d'administration a chargé la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) du suivi des questions soulevées dans le rapport. Le Conseil d'administration a décidé de rendre le rapport public et a déclaré close la procédure.		Suivi terminé

**Rapport du comité chargé d'examiner la réclamation alléguant l'inexécution par les Emirats arabes unis de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, présentée en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT par la Confédération syndicale internationale (CSI)**

**Décision adoptée/résultat de la discussion:** GB.326/INS/15/7

A la lumière des conclusions qui figurent aux paragraphes 34 à 55 du rapport contenu dans le document GB.326/INS/15/7 concernant les questions soulevées dans la réclamation, le Conseil d'administration:

- a) a approuvé le rapport;
- b) a salué les mesures prises peu de temps auparavant par le gouvernement en ce qu'elles constituaient une avancée significative pour la protection des travailleurs migrants, et a encouragé le gouvernement à continuer de prendre des initiatives à cet égard;
- c) a prié le gouvernement de tenir compte des mesures préconisées aux paragraphes 37, 39, 40, 41, 46, 47, 48, 49, 53 et 54 du rapport pour que les travailleurs migrants bénéficient de la protection accordée par la convention;
- d) a invité le gouvernement à inclure, dans le rapport qu'il soumettrait en application de l'article 22 de la Constitution de l'OIT, des informations sur les mesures prises pour donner effet aux recommandations du comité;
- e) a invité le gouvernement à continuer de se prévaloir de toute assistance technique que le Bureau international du Travail pourrait fournir à cet égard;
- f) a rendu public le rapport et déclaré close la procédure de réclamation.

**Mesures de suivi envisagées ou déjà prises**

**Prochain rapport  
au Conseil  
d'administration**

**Etat d'avancement**

Le Conseil d'administration a chargé la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) du suivi des questions soulevées dans le rapport. Le Conseil d'administration a décidé de rendre le rapport public et a déclaré close la procédure.

Suivi terminé

**Rapport du Comité chargé d'examiner la réclamation alléguant l'inexécution par le Royaume-Uni de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, présentée en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT par les syndicats UNISON, GMB et Napo**

**Décision adoptée/résultat de la discussion:** GB.325/INS/15/8

A la lumière des conclusions qui figurent aux paragraphes 39 à 51 du rapport contenu dans le document GB.325/INS/15/8 au sujet des questions soulevées dans la réclamation, le Conseil d'administration:

- a) a approuvé le rapport;
- b) a prié le gouvernement, afin de continuer d'assurer que le travail exigé de personnes condamnées à une peine de travail d'intérêt général reste dans les limites de l'exception au travail forcé prévue à l'article 2, paragraphe 2 c), de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, de tenir compte des mesures requises aux paragraphes 46, 49, 50 et 51 du rapport;
- c) a invité le gouvernement à présenter des informations sur les recommandations qu'il soumet pour examen par la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations à sa prochaine session en novembre-décembre 2016, date à laquelle elle devra présenter un rapport sur l'application de la convention;
- d) a rendu public le rapport et déclaré close la procédure de réclamation.

**Mesures de suivi envisagées ou déjà prises**

**Prochain rapport  
au Conseil  
d'administration**

**Etat d'avancement**

Le Conseil d'administration a chargé la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) du suivi des questions soulevées dans le rapport. Le Conseil d'administration a décidé de rendre le rapport public et a déclaré close la procédure.

Suivi terminé

<b>Suivi de la Convention de Minamata sur le mercure</b>		
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.322/INS/13/3</p> <p>Le Conseil d'administration:</p> <p>a) a pris note de l'adoption de la Convention de Minamata sur le mercure;</p> <p>b) a invité le Bureau à continuer de collaborer avec le secrétariat intérimaire de la Convention de Minamata et les autres organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) dans les domaines qui relèvent du mandat de l'OIT, notamment la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs face à l'exposition au mercure.</p>		
<b>Mesures de suivi envisagées ou déjà prises</b>	<b>Prochain rapport au Conseil d'administration</b>	<b>Etat d'avancement</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ La convention, avec 128 signataires et 28 ratifications en date du 28 juillet 2016, n'est pas encore en vigueur. Elle entrera en vigueur après la 50<sup>e</sup> ratification. Dans l'intervalle, la collaboration se poursuit avec le secrétariat intérimaire de la convention.</li> <li>■ L'OIT participe à présent aux travaux du Groupe sur le mercure de l'IOMC (secrétariat de la Convention de Minamata, PNUE, PNUD, ONUDI, OCDE) et donne aux Etats Membres des orientations concernant leurs évaluations initiales sur le mercure et leurs plans nationaux de mise en œuvre, qui seront établis après l'entrée en vigueur de la convention. Le projet de note d'orientation a été examiné à la dernière réunion du groupe tenue en mars 2016 lors de la septième session du Comité de négociation intergouvernemental sur le mercure (CNI) et sera finalisé par l'ONUDI.</li> <li>■ L'OIT a participé activement à la septième session du CNI tenue du 10 au 15 mars 2016. Elle a informé les participants des travaux qu'elle mène en ce qui concerne le mercure, ainsi que du nouveau projet financé par les Etats-Unis visant à aider le Ghana et les Philippines à lutter contre le travail des enfants dans les mines d'or artisanales ou à petite échelle.</li> </ul>	<p>Attendu dès l'entrée en vigueur de la convention (prévue début 2017) et après la huitième session du CNI et la première Conférence des Parties à la Convention, qui sont prévues à la suite une fois que la 50<sup>e</sup> ratification aura été enregistrée.</p>	<p>Suivi en cours</p>

<b>Résultats de l'évaluation indépendante du Plan d'action du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes 2010-2015 et grandes lignes du plan d'action 2016-17</b>
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.326/INS/11</p> <p>Le Conseil d'administration:</p> <p>a) a prié le Directeur général de finaliser et de mettre en œuvre le Plan d'action du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes 2016-17 à la lumière des recommandations du rapport d'évaluation du Plan d'action du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes 2010-2015 figurant dans le document GB.326/INS/11, et en tenant compte de ses orientations;</p> <p>b) a décidé d'examiner les résultats de la mise en œuvre du Plan d'action du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes 2016-17 au cours d'une prochaine session et de donner des indications sur l'orientation des futurs plans d'action;</p> <p>c) a prié le Directeur général de tenir compte de ses orientations pour favoriser l'égalité entre hommes et femmes conformément au mandat de l'OIT dans l'exécution du programme et budget pour 2016-17, dans l'élaboration du prochain cadre stratégique et de futures propositions de programme et de budget et dans son action visant à faciliter la mise à disposition de ressources extrabudgétaires.</p>



Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<p>Pour ce qui est du premier des trois points de la décision, d'autres discussions ont eu lieu avec les responsables d'indicateurs particuliers après la session du Conseil d'administration de mars 2016, et le Plan d'action pour l'égalité entre hommes et femmes 2016-17 a été achevé et soumis à CABINET pour approbation, le but étant qu'il soit aligné sur le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-SWAP). Compte tenu de l'importance que le Conseil d'administration accorde à la responsabilisation au niveau de la direction, le plan d'action a été inscrit à l'ordre du jour de l'équipe de direction pour le mois d'août, après quoi il a été finalisé, publié, traduit, diffusé et mis en œuvre.</p> <p>S'agissant du deuxième point de la décision, un rapport en mars 2018 permettrait au Conseil d'administration d'examiner les résultats de la mise en œuvre du Plan d'action du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes 2016-17 au cours d'une prochaine session et de donner des indications sur l'orientation des futurs plans d'action.</p> <p>En relation avec le troisième point pour décision, les travaux se poursuivent, en particulier dans le cadre de l'initiative du centenaire sur les femmes au travail. La lettre d'orientation relative au Plan stratégique 2018-2021 et au programme et budget pour 2018-19 citait l'égalité entre hommes et femmes et la non-discrimination parmi les quatre éléments transversaux déterminants pour l'élaboration des politiques, et énonçait que les résultats devraient définir clairement comment ces éléments transversaux seraient abordés, et notamment être assortis d'une stratégie. A la suite d'une demande visant à faciliter la mobilisation de ressources extrabudgétaires, l'initiative sur les femmes au travail a bénéficié de ressources supplémentaires.</p>	Lors d'une prochaine session (à déterminer)	Suivi en cours

#### Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024)

##### Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.326/INS/15/3

Le Conseil d'administration a rappelé l'importance qu'il y a à promouvoir l'égalité des chances et à éliminer la discrimination sous toutes ses formes, conformément à la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, notamment en ce qui concerne les personnes d'ascendance africaine, et il a demandé au Bureau, dans les limites des ressources disponibles, de mettre en œuvre des activités conformes aux mesures devant être prises par la communauté internationale et par les organisations régionales et internationales pour atteindre les objectifs de la décennie internationale dans le cadre des programmes et budgets en cours et futurs.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<p>On trouvera ci-après la liste des activités qui ont été réalisées ou sont réalisées depuis le rapport de mars 2016:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conclusion d'un Protocole d'accord en vue de la mise en place d'un réseau pour soutenir les activités dans le cadre de la Décennie internationale entre le Bureau de l'OIT au Brésil et le bureau du Procureur général de l'Etat de Bahia.</li> <li>■ Elaboration, pour le Brésil, d'un plan d'action conjoint des Nations Unies visant à atteindre les objectifs de la Décennie internationale.</li> </ul>		<p>Suivi terminé</p> <p>Suivi terminé</p>

■ Publication et diffusion du profil de 500 entreprises brésiliennes mettant en œuvre de bonnes pratiques en matière d'origine ethnique.		Suivi terminé
■ Diffusion d'une nouvelle vidéo en portugais sur la décennie internationale, notamment sur YouTube.		Suivi terminé
■ Traduction prévue en espagnol d'une vidéo destinée à soutenir la Décennie internationale.		Suivi en cours
■ Promotion du guide du BIT concernant la promotion de la diversité ethnique sur le lieu de travail comme un bon outil auprès du gouvernement, des partenaires sociaux et de la société civile en France.		Suivi terminé
■ Discussions en cours avec le Centre international de formation de l'OIT à Turin en vue de l'intégration d'un guide sur la diversité ethnique dans le programme de formation.		Suivi en cours
■ Treize études de pays comprenant une partie sur la discrimination raciale réalisées.		Suivi terminé
■ Elaboration d'indicateurs de la discrimination basés sur la race et l'origine ethnique.		Suivi en cours

**Faits nouveaux concernant les relations entre l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation internationale de normalisation (ISO), notamment dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail**

**Décision adoptée/résultat de la discussion:** GB.325/INS/11

Notant les progrès accomplis et les défis qui demeurent dans le cadre des récentes activités de collaboration et les faits nouveaux concernant les prises de contact de haut niveau, le Conseil d'administration a décidé:

- a) d'autoriser le Directeur général à poursuivre la mise en œuvre expérimentale de l'accord de 2013 conclu entre l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation internationale de normalisation pour permettre la participation effective de l'OIT à l'élaboration de la norme ISO 45001, y compris la diffusion d'un commentaire du Bureau annexé au dossier de vote sur la norme ISO 45001;
- b) de décider, au plus tard à sa 328<sup>e</sup> session (novembre 2016), sur la base d'une analyse réalisée par le Bureau, s'il y a lieu de prolonger ou de réviser l'accord de 2013, de négocier un nouvel accord ou de prendre toute autre mesure nécessaire en reconnaissance du mandat de l'OIT.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un rapport traitant séparément de ce sujet a été soumis pour examen à la 328 <sup>e</sup> session du Conseil d'administration (GB.328/INS/13).	Novembre 2016	Suivi en cours

<b>Rapport du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail</b>		
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.326/INS/13</p> <p>Le Conseil d'administration:</p> <p>a) a décidé de proposer à la Conférence internationale du Travail d'appliquer les modalités proposées dans le document GB.326/WP/GBC/1(Rev.) à sa session de juin 2016;</p> <p>b) a demandé au Bureau de préparer, pour la 328<sup>e</sup> session (novembre 2016) du Conseil d'administration, une analyse de la session de juin 2016 de la Conférence internationale du Travail, ce qui permettrait au Conseil d'administration de tirer des enseignements de cette expérience et de prendre les décisions appropriées en ce qui concerne les dispositions à prendre pour les sessions futures de la Conférence;</p> <p>c) a demandé au Bureau de procéder à un examen complet du Règlement de la Conférence en vue de présenter des projets d'amendement à ce Règlement à la 328<sup>e</sup> session (novembre 2016) du Conseil d'administration;</p> <p>d) a demandé au Bureau de préparer, en vue de la 328<sup>e</sup> session (novembre 2016) du Conseil d'administration, un document d'information sur la conduite des conférences (ou réunions) régionales, afin de permettre au groupe de travail de commencer son examen du fonctionnement et du rôle des réunions régionales, comme le Conseil d'administration en est convenu en juin 2011.</p>		
<b>Mesures de suivi envisagées ou déjà prises</b>	<b>Prochain rapport au Conseil d'administration</b>	<b>Etat d'avancement</b>
Des rapports traitant séparément de ce sujet ont été soumis pour examen à la 328 <sup>e</sup> session du Conseil d'administration, voir GB.328/WP/GBC/1; GB.328/WP/GBC/2; GB.328/LILS/2.	Novembre 2016	Suivi en cours

<b>Suivi concernant les initiatives du centenaire</b>		
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.325/INS/15/2</p> <p>Le Conseil d'administration a prié le Directeur général:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ de tenir compte de ses orientations concernant les initiatives du centenaire et de faciliter la pleine participation des mandants à la mise en œuvre de ses initiatives;</li> <li>■ de faire parvenir à tous les Etats Membres une circulaire les invitant à participer pleinement à l'initiative du centenaire sur l'avenir du travail;</li> <li>■ de lui soumettre un rapport de situation à sa 328<sup>e</sup> session (novembre 2016);</li> </ul> <p>Le Conseil d'administration a prié en outre les mandants de l'OIT de participer et contribuer le plus largement possible à la réflexion sur l'avenir du travail et les a encouragés à mettre en place leurs propres réseaux et processus afin de donner pleinement effet à l'initiative.</p>		
<b>Mesures de suivi envisagées ou déjà prises</b>	<b>Prochain rapport au Conseil d'administration</b>	<b>Etat d'avancement</b>
Un rapport traitant séparément de ce sujet a été soumis pour examen à la 328 <sup>e</sup> session du Conseil d'administration (GB.328/INS/17/2).	Novembre 2016	Suivi en cours

<b>Le point sur la réforme interne</b>		
<b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.325/INS/15/1 Le Conseil d'administration a pris note du rapport figurant dans le document GB.325/INS/15/1.		
<b>Mesures de suivi envisagées ou déjà prises</b>	<b>Prochain rapport au Conseil d'administration</b>	<b>Etat d'avancement</b>
Un rapport traitant séparément de ce sujet a été soumis pour examen à la 328 <sup>e</sup> session du Conseil d'administration (GB.328/INS/17/1).	Novembre 2016	Suivi en cours

## POL – Section de l'élaboration des politiques

### *POL – Segment de l'emploi et de la protection sociale*

<b>Résultat 1: Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive et de meilleures perspectives d'emploi pour les jeunes</b>		
<b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.326/POL/1 Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de tenir compte de ses orientations dans la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie relative au résultat 1 du programme et budget pour 2016-17 «Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive et de meilleures perspectives d'emploi pour les jeunes».		
<b>Mesures de suivi envisagées ou déjà prises</b>	<b>Prochain rapport au Conseil d'administration</b>	<b>Etat d'avancement</b>
<p><b>Cadres globaux pour les politiques de l'emploi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Appui technique relatif aux cadres globaux pour les politiques de l'emploi en cours dans 15 pays.</li> <li>■ Nouvelles méthodes visant à créer des synergies avec les travaux consacrés aux environnements propices aux entreprises (deux pays actuellement).</li> <li>■ Dans trois pays, les cadres globaux pour les politiques de l'emploi sont élargis aux politiques salariales et à la négociation collective en cours), ainsi qu'à l'écologisation de l'économie (deux pays actuellement).</li> <li>■ Renforcement des capacités en coopération avec les organisations de travailleurs et d'employeurs sur certains sujets (guides nationaux de formation sur les politiques de l'emploi complétés dans deux régions, nouvelles lacunes recensées en matière de renforcement des capacités).</li> <li>■ Nouveaux travaux de recherche sur le chômage structurel/de longue durée, le vieillissement et l'emploi indépendant (à achever en 2016).</li> </ul>		Suivi en cours
■ Travaux de recherche sur l'égalité entre hommes et femmes: «Les femmes au travail, Tendances 2016» (achevés).		Suivi terminé

<p><b>Des emplois décents et des qualifications pour les jeunes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Publications sur les questions touchant aux jeunes: «ce qui fonctionne» en matière d'emploi des jeunes, salaire minimum, programmes d'entrepreneuriat, subventions salariales, qualité des emplois, droits des jeunes, travaux publics, services d'emploi publics et formalisation de l'économie (toutes seront prêtes d'ici mi-2017).</li> </ul>		Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Guide sur les droits des jeunes.</li> </ul>		Suivi terminé
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 30 études sur le passage de l'école à la vie active: résultats diffusés à grande échelle (d'ici fin 2016).</li> <li>■ Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2017.</li> <li>■ Programme de formation de deux semaines sur le travail décent pour les jeunes en 2016.</li> <li>■ Mesures ciblées à l'intention des jeunes en milieu rural dans le cadre du programme TREE (Training for Rural Economic Empowerment), portant aussi sur l'amélioration et la certification formelle des compétences acquises dans l'économie informelle (dans trois pays actuellement).</li> <li>■ Programme phare «Des emplois au service de la paix et de la résilience» axé sur les jeunes dans les Etats fragiles.</li> <li>■ Actualisation des plates-formes de connaissances: youthSTATS, YouthPOL, Youth Employment Inventory, Decentwork4youth.</li> </ul>		Suivi en cours
<p><b>Politiques macroéconomiques</b></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Promotion d'un dialogue éclairé sur les politiques (un outil et une note de synthèse seront prêts en 2016).</li> </ul>		Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Cours de formation sur les politiques macroéconomiques pour l'emploi.</li> </ul>		Suivi terminé
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Analyse du rôle des politiques monétaires et budgétaires en matière de transformation structurelle et de soutien aux entreprises et aux chaînes d'approvisionnement durables.</li> </ul>		Suivi en cours
<p><b>Politiques industrielles, politiques sectorielles et politiques relatives au commerce, au développement des compétences, aux infrastructures et à l'environnement</b></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Appui technique (huit pays actuellement).</li> <li>■ Evaluation d'impact des politiques sectorielles (cinq évaluations en cours).</li> <li>■ Guide consacré aux conséquences sur l'emploi des investissements dans les infrastructures.</li> <li>■ Analyse des meilleures pratiques.</li> <li>■ Renforcement des capacités par l'intermédiaire du forum d'apprentissage sur les innovations dans les investissements et les programmes publics (cinq pays actuellement).</li> <li>■ Académie sur le développement des compétences et le financement d'activités sur cette question.</li> <li>■ Travaux de recherche sur l'inadéquation des compétences (une publication majeure sera achevée en 2017).</li> <li>■ Conseils sur les politiques de développement des compétences (soutien apporté à huit pays actuellement) et sur les méthodes d'anticipation des compétences dans le cadre des politiques vertes, industrielles et commerciales (en coopération avec l'Organisation mondiale du commerce).</li> </ul>		Suivi en cours

<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Extension de la plate-forme mondiale de partage des connaissances entre secteur public et secteur privé sur les compétences pour l'emploi (Global KSP).</li> <li>■ Mise à jour de la recommandation (n° 71) sur l'emploi (transition de la guerre à la paix), 1944, dans le cadre d'une discussion normative de la Conférence tenue en 2016 et 2017.</li> </ul> <p><b>Institutions du marché du travail</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Appui aux institutions du marché du travail (en cours dans dix pays).</li> <li>■ Enrichissement des connaissances concernant le caractère inclusif de la négociation collective.</li> <li>■ Collecte de données continues sur les tendances de la couverture conventionnelle des travailleurs et sur les approches stratégiques permettant d'étendre cette couverture.</li> <li>■ Appui technique à huit pays en matière de négociation collective.</li> <li>■ <i>Rapport mondial sur les salaires 2016-17.</i></li> <li>■ Appui technique en matière de politiques salariales (dans quatre pays actuellement).</li> <li>■ Rapport sur l'évolution des formes atypiques d'emploi analysant les effets de celles-ci.</li> <li>■ Evaluation des programmes actifs du marché du travail en Afrique.</li> </ul>		Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Formation pour renforcer la capacité des services d'emploi publics.</li> </ul>		Suivi terminé
<p><b>Sensibilisation et partenariats au niveau mondial</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Partenariats liés aux objectifs de développement durable.</li> <li>■ Appui continu fourni au G20, au L20 et au B20.</li> <li>■ Partenariats avec les pays du groupe des BRICS.</li> <li>■ Suite donnée à l'accord de Paris adopté à l'issue de la COP21 (21<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques).</li> <li>■ Partenariats régionaux et thématiques en faveur de l'emploi des jeunes, dont l'initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes et le Global Apprenticeships Network (Réseau mondial d'apprentissage).</li> </ul>		Suivi en cours

<b>Résultat 9: Promouvoir des politiques équitables et efficaces en matière de migration de main-d'œuvre</b>		
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.326/POL/2</p> <p>Le Conseil d'administration:</p> <p>a) a prié le Directeur général de tenir compte de ses orientations pour la mise en œuvre du résultat 9 du programme et budget pour 2016-17;</p> <p>b) a décidé d'organiser en septembre 2016 une réunion tripartite d'experts de trois jours qui serait chargée d'élaborer des directives sur le recrutement équitable et lui communiquerait ses conclusions à sa 328<sup>e</sup> session (novembre 2016), et il a approuvé l'ordre du jour et la composition de la réunion tels que proposés en annexe au document GB.326//POL/2(&amp;Corr.);</p> <p>c) a décidé que le déficit de financement de cette réunion tripartite d'experts, d'un montant de 153 300 dollars E.-U., serait financé en premier lieu par des ressources extrabudgétaires ou, à défaut, par des économies qui pourraient être réalisées dans la Partie I du budget pour 2016-17 ou, à défaut, par l'utilisation de la provision pour dépenses imprévues (Partie II), étant entendu que, si par la suite cela s'avérait impossible, le Directeur général proposerait d'autres méthodes de financement dans le courant de la période biennale.</p>		
<b>Mesures de suivi envisagées ou déjà prises</b>	<b>Prochain rapport au Conseil d'administration</b>	<b>Etat d'avancement</b>
<p>Les orientations du Conseil d'administration ont guidé la mise en œuvre de la stratégie du Bureau:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Un projet de modèle de stratégie régionale a été élaboré pour l'assistance juridique et stratégique aux pays qui envisagent une ratification ou ont demandé un appui en matière de mise en œuvre.</li> <li>■ Un projet de lignes directrices a été élaboré en ce qui concerne la mesure et l'amélioration de l'impact, sur le marché du travail, des systèmes de reconnaissance des compétences, en collaboration avec le Service des compétences et de l'employabilité (SKILLS).</li> <li>■ Une réunion tripartite d'experts destinée à l'élaboration de directives sur le recrutement équitable se tiendra du 5 au 7 septembre 2016 en vue de l'examen et de l'adoption d'un projet de principes et de directives opérationnelles de l'OIT sur le recrutement équitable. Le document contenant le projet de directives sur le recrutement équitable sera finalisé et publié sous peu. Le Conseil d'administration examinera les principes et directives et le rapport de la réunion à sa 328<sup>e</sup> session.</li> </ul>	Novembre 2016	Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Une réunion technique tripartite sur l'accès au marché du travail des réfugiés et autres personnes déplacées de force s'est tenue du 5 au 7 juillet 2016. Le projet de principes directeurs qui a été examiné et adopté est annexé au rapport final de la réunion. Les réserves formulées par rapport à des paragraphes spécifiques des principes directeurs sont consignées dans le rapport final.</li> </ul>		Suivi terminé

<b>Formalisation de l'économie informelle: suivi de la résolution concernant les mesures visant à faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle</b>		
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.325/POL/1/2</p> <p>Le Conseil d'administration a prié le Directeur général:</p> <p>a) de tenir compte de ses orientations pour l'exécution du plan d'action relatif à la mise en œuvre de la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015, et de s'en inspirer pour l'élaboration des futures propositions de programme et de budget et des initiatives de mobilisation de ressources;</p> <p>b) de communiquer la résolution concernant les mesures visant à faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, selon les modalités habituelles, aux gouvernements des Etats Membres et, par leur intermédiaire, aux organisations nationales d'employeurs et de travailleurs, ainsi qu'aux institutions partenaires du système multilatéral.</p>		
<b>Mesures de suivi envisagées ou déjà prises</b>	<b>Prochain rapport au Conseil d'administration</b>	<b>Etat d'avancement</b>
<p>On trouvera ci-dessous une liste des principales activités qui ont été réalisées à ce jour dans le cadre du plan d'action visant à faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Les activités en cours sont essentiellement des activités prévues pour la période biennale 2016-17. Les autres activités prévues ultérieurement figurent dans l'annexe du plan d'action.</p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ La résolution concernant les mesures visant à faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle a été communiquée aux Etats Membres selon les modalités habituelles avec la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015.</li> </ul>		Suivi terminé
<p><b>Campagne de promotion, sensibilisation et mobilisation</b></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Tenue d'activités régionales de partage des connaissances en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Europe, en Asie et en Afrique entre août et octobre 2015.</li> <li>■ Présentation et explication de la recommandation n° 204 lors de forums nationaux; appui fourni à des groupes de travail tripartites en Arménie, en Azerbaïdjan, en Grèce, en Jamaïque, à Madagascar, au Népal et au Portugal.</li> </ul>		Suivi terminé
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mise en place de campagnes de sensibilisation et de promotion.</li> </ul>		Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Promotion de la recommandation n° 204 par l'intermédiaire du cours sur les politiques de l'emploi de septembre 2015 et de l'académie sur le développement rural « Towards Decent Work in the Rural Economy » d'octobre 2015.</li> <li>■ Création d'une page Web sur le site de l'OIT.</li> </ul>		Suivi terminé
<p><b>Renforcement des capacités des mandants tripartites</b></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pays pilotes recensés en vue de la mise en œuvre de cadres stratégiques intégrés destinés à faciliter la transition vers l'économie formelle pendant la période biennale 2016-17. Pays intéressés: Brésil, Ghana, Inde, Côte d'Ivoire, Monténégro, Népal et Afrique du Sud.</li> <li>■ Elaboration d'un programme d'assistance technique ad hoc visant l'intégration de l'économie informelle dans les enquêtes auprès des ménages et des entreprises.</li> <li>■ 78 résultats de programme par pays recensés pour la période biennale 2016-17 concernant la formalisation.</li> </ul>		Suivi en cours



<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Recommandation n° 204 inscrite à l'ordre du jour de la treizième Réunion régionale africaine en 2015, de la seizième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique en 2016, de la dixième Réunion régionale européenne en 2017 et de la dix-neuvième Réunion régionale des Amériques.</li> </ul>		Suivi terminé pour l'Afrique, en cours pour les autres régions
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Académie sur la formalisation en novembre 2016.</li> <li>■ Forum mondial de partage des connaissances sur la transition vers l'économie formelle en 2017.</li> <li>■ Cours consacré à la mesure et au suivi de l'économie informelle en 2016.</li> <li>■ Académie mondiale des travailleurs sur la transition de l'économie informelle à l'économie formelle en septembre 2016.</li> </ul>		Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Forum mondial sur la formalisation au Centre international de formation de l'OIT à Turin (Centre de Turin) tenu en novembre 2015.</li> <li>■ Cours consacré à l'élaboration d'un cadre stratégique intégré pour la transition vers l'économie formelle (juin 2016).</li> </ul>		Suivi terminé
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Lancement d'une plate-forme en ligne pour l'échange de bonnes pratiques concernant la mise en œuvre de la recommandation n° 204.</li> <li>■ Développement de modules dédiés sur la recommandation n° 204 et la transition vers l'économie formelle, et intégration de ceux-ci dans les cours annuels ordinaires du Centre de Turin.</li> </ul>		Suivi en cours
<p><b>Développement et diffusion des connaissances</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Note méthodologique en vue de la conception et de la réalisation d'un diagnostic de l'économie informelle.</li> <li>■ Rapport orienté vers l'action sur l'emploi indépendant et l'économie informelle.</li> <li>■ Actualisation de la publication <i>Women and men in the informal economy: A statistical picture</i>, deuxième édition.</li> <li>■ Guide explicatif de la recommandation n° 204 à l'intention des travailleurs.</li> <li>■ Dossiers d'information sur: <ul style="list-style-type: none"> <li>– la création d'emplois au sein de l'économie formelle, présentant les données d'expérience et les enseignements tirés des pays pilotes;</li> <li>– l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle;</li> <li>– la formalisation du secteur du travail domestique par le biais de diverses institutions du marché du travail;</li> <li>– les difficultés rencontrées par les peuples autochtones et tribaux;</li> <li>– le respect des normes, en particulier des droits fondamentaux et des dispositions en matière de sécurité et santé au travail dans l'économie informelle;</li> <li>– la formalisation des entreprises.</li> </ul> </li> </ul>		Suivi en cours

<b>Partenariats et coopération internationale</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Présentation de la recommandation n° 204 à la deuxième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies en octobre 2015.</li> <li>■ Examen par les participants au Sommet des ministres de l'Emploi et du Travail du G20 de septembre 2015 d'un objectif chiffré sur l'emploi des jeunes laissant la possibilité de se concentrer sur l'incidence de l'emploi informel parmi les jeunes. A cette même occasion, publication d'une déclaration commune par le B20 (organisations patronales des pays membres du G20) et le L20 (syndicats des pays membres du G20) citant la transition vers l'économie formelle et la mise en œuvre de la recommandation n° 204 comme des priorités majeures pour les partenaires sociaux.</li> </ul>		Suivi terminé
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Lancement d'une discussion avec la Banque mondiale sur les outils de diagnostic et les stratégies intégrées pour faciliter la transition vers l'économie formelle.</li> <li>■ Lancement d'un projet conjoint Commission européenne-OIT visant à soutenir la transition de l'économie informelle à l'économie formelle et à lutter contre le travail non déclaré en Grèce; discussion sur un cadre de collaboration OIT/Commission européenne.</li> </ul>		Suivi en cours

### **Droit des peuples autochtones au développement inclusif et durable**

#### **Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.325/POL/2**

Le Conseil d'administration:

- a) a donné au Bureau des orientations sur la manière de modifier, améliorer ou compléter la stratégie en vue d'une action de l'OIT en faveur des peuples autochtones et tribaux;
- b) a demandé au Directeur général de prendre en considération la stratégie et les orientations données pendant la discussion pour mettre en œuvre le programme et budget pour 2016-17, élaborer le prochain cadre stratégique et de futures propositions de programme et de budget et faciliter la mise à disposition de ressources extrabudgétaires.

<b>Mesures de suivi envisagées ou déjà prises</b>	<b>Prochain rapport au Conseil d'administration</b>	<b>Etat d'avancement</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pendant la période biennale 2016-17, des interventions ciblées sur les peuples autochtones et tribaux sont mises en œuvre dans le cadre du résultat 1 au Bangladesh; du résultat 2 au Cameroun, au Congo, au Chili, au Costa Rica, au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua et aux Philippines; du résultat 8 au Bangladesh, dans l'Etat plurinational de Bolivie, au Guatemala et au Pérou. Ces interventions comprennent: des activités de renforcement des capacités relatives à la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, à l'intention des mandants et des peuples autochtones, plus particulièrement en ce qui concerne les procédures de consultation; des activités de lutte contre la discrimination, le travail forcé et le travail des enfants; et des enquêtes en matière d'emploi, de compétences et de conditions de travail.</li> <li>■ Les produits globaux (résultats 2, 4, 5 et 6) comprennent le développement des connaissances et des outils destinés à la sensibilisation, au partage d'expériences et à la formation. De la documentation a été élaborée pour mettre en lumière l'action de l'OIT relative aux peuples autochtones dans le contexte des objectifs de développement durable et de l'action climatique. Le portail Web thématique sur les peuples autochtones (<a href="http://www.ilo.org/global/topics/indigenous-tribal/lang--fr/index.htm">http://www.ilo.org/global/topics/indigenous-tribal/lang--fr/index.htm</a>) a été réorganisé et comprend des actualités, des outils et des publications.</li> <li>■ Les interventions reposent sur le budget ordinaire et sur des ressources extrabudgétaires. Pour permettre au Bureau de répondre à la demande élevée en matière d'assistance technique, des contacts avec les partenaires de développement sont en cours.</li> <li>■ Les peuples autochtones seront classés comme un groupe nécessitant une attention spécifique dans les propositions de programme et budget pour 2018-19 et dans le prochain cadre stratégique.</li> </ul>		Suivi en cours

<b>Résultat de la Réunion tripartite d'experts sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts</b>		
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.325/POL/3</p> <p>Le Conseil d'administration:</p> <p>a) a pris note du résultat de la réunion tripartite d'experts et des <i>Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous</i> et autorisé le Directeur général à publier les conclusions de la réunion;</p> <p>b) a demandé au Directeur général d'utiliser les <i>Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous</i> comme base pour les activités et l'action de sensibilisation et d'intégrer, dans la mise en œuvre du programme et budget pour 2016-17, dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative verte, dans l'élaboration du plan stratégique pour 2018-2021 et dans la stratégie de mobilisation de ressources du Bureau, les mesures de suivi recommandées;</p> <p>c) a demandé au Directeur général de tenir compte des principes directeurs dans le cadre des futures discussions sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sur les implications de l'accord sur le climat attendu en décembre 2015.</p>		
<b>Mesures de suivi envisagées ou déjà prises</b>	<b>Prochain rapport au Conseil d'administration</b>	<b>Etat d'avancement</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le Bureau s'est employé à étendre ses conseils stratégiques et à améliorer le développement des connaissances et le renforcement des capacités des mandants et du personnel de l'OIT.</li> <li>■ La mise en œuvre des <i>Principes pour une transition juste</i> a commencé aux Philippines en 2016 avec la tenue de consultations nationales et de formation pour les mandants, et la mise au point de modèles d'intervention sur les changements climatiques et le travail décent. Un processus semblable doit être engagé au Ghana, en Uruguay et dans d'autres pays intéressés.</li> <li>■ En collaboration avec les mandants nationaux, des travaux analytiques sont menés en Indonésie en vue d'évaluer les implications, sur le marché du travail, de la mise en œuvre des plans d'action contre les changements climatiques, le but étant de conduire des évaluations semblables dans d'autres pays intéressés.</li> <li>■ Des dialogues thématiques portent sur les éléments prioritaires, comme le rôle des politiques de l'emploi et de la protection sociale; les implications des vagues de chaleur sur le lieu de travail; l'accès des femmes à des moyens de financement de l'action climatique en faveur du travail décent. En collaboration avec le Centre de Turin, un nouveau cours de formation sur les emplois verts pour une transition juste vers un développement à faible empreinte carbone et résistant aux changements climatiques a été lancé en mai 2016. Des efforts spécifiques ont été déployés en Afrique pour aider les syndicats dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de formation destinés à renforcer les capacités de négociation, de formulation et d'application de politiques aux niveaux mondial et national.</li> </ul>		Suivi en cours

**POL – Segment du dialogue social**

Suivi de la discussion récurrente sur le dialogue social qui s'est tenue à la 102 <sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (juin 2013): mise en œuvre du plan d'action		
<b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.326/POL/4 Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de tenir compte de ses orientations pour l'exécution du plan d'action sur le dialogue social.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Base de données sur les institutions nationales de dialogue social tripartite (100 pays) lancée conjointement avec l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS).</li> <li>■ Atelier tripartite régional de renforcement des capacités sur le dialogue social tripartite en Afrique centrale, tenu du 24 au 26 février 2016.</li> <li>■ Note d'information produite sur la promotion du dialogue social dans l'économie rurale.</li> <li>■ Conférence conjointe OIT/Union européenne intitulée <i>Post-crisis social dialogue: good practices in the EU-28</i>, tenue à Paris le 20 mai 2016.</li> </ul>		Suivi terminé
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Etudes nationales et étude comparative sur les pratiques d'après-crise innovantes en matière de dialogue social dans des pays donnés de l'Union européenne.</li> <li>■ Guide relatif à la recommandation (n° 113) sur la consultation aux échelons industriel et national, 1960.</li> <li>■ Document de travail sur le rôle du dialogue social dans la promotion de la Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales.</li> <li>■ Guide sur la représentativité des organisations d'employeurs et de travailleurs dans le cadre des processus de dialogue social.</li> <li>■ Académie sur le dialogue social et les relations professionnelles, Centre de Turin, 28 novembre-9 décembre 2016.</li> <li>■ Etude sur le dialogue social et les relations professionnelles transnationaux.</li> </ul>		Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Bases de données en ligne (IR Data et IR Lex) fournissant des statistiques comparatives sur le taux de syndicalisation et la couverture conventionnelle, ainsi que des informations sur les dispositions relatives aux relations professionnelles.</li> <li>■ Notes de synthèse sur les tendances en matière de couverture conventionnelle, la négociation du travail décent pour les travailleurs domestiques et la négociation de la sécurité et de la parité pour les travailleurs dans les formes atypiques d'emploi.</li> <li>■ Guide de politique (en plusieurs langues) et quatre fiches d'information sur la négociation collective.</li> </ul>		Suivi terminé
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Documents de pays, réunion technique, note d'information et rapport de synthèse sur l'application des conventions collectives et leur extension, notamment aux travailleurs vulnérables et aux PME.</li> </ul>		Suivi en cours

<b>Domaine de première importance: renforcer la conformité des lieux de travail par l'inspection du travail</b>		
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.325/POL/4</p> <p>Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de tenir compte de ses orientations dans la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie concernant l'ACI «Renforcer la conformité des lieux de travail par l'inspection du travail» et dans la mise en œuvre du résultat 7 du programme et budget pour 2016-17 consistant à «Promouvoir la conformité des lieux de travail par le biais de l'inspection du travail».</p>		
<b>Mesures de suivi envisagées ou déjà prises</b>	<b>Prochain rapport au Conseil d'administration</b>	<b>Etat d'avancement</b>
<p>Le Bureau a achevé la mise en œuvre de l'ACI 7 conformément au plan de travail pour 2014-15. Les opinions exprimées par le Conseil d'administration ont été prises en considération par toute l'équipe. De même, il a été tenu compte des orientations formulées par le Conseil d'administration pour l'élaboration des plans de travail au titre du résultat 7 du programme et budget pour 2016-17, qui consiste à promouvoir la conformité des lieux de travail par le biais de l'inspection du travail. La stratégie concernant le résultat 7 fait fond sur l'expérience acquise dans le cadre de l'ACI 7. Les orientations formulées par le Conseil d'administration concernant la stratégie et la mise en œuvre de l'ACI 7 sont également pertinentes pour le nouveau résultat, et il en est tenu compte dans la préparation des propositions de programme et budget pour 2018-19, actuellement en cours.</p>		Suivi terminé

### ***POL – Segment de la coopération pour le développement***

<b>Partenariats public-privé: rapport de situation</b>		
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.326/POL/7</p> <p>Le Conseil d'administration a demandé au Bureau:</p> <p>a) de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie révisée relative aux partenariats public-privé (PPP), en tenant compte des orientations données par le Conseil d'administration sur les propositions d'amélioration;</p> <p>b) de procéder à une évaluation indépendante des PPP, de leur valeur ajoutée et des modes d'intervention employés, conformément au plan de travail établi pour les évaluations de l'OIT.</p>		
<b>Mesures de suivi envisagées ou déjà prises</b>	<b>Prochain rapport au Conseil d'administration</b>	<b>Etat d'avancement</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le Bureau poursuit la mise en œuvre de la stratégie révisée relative aux PPP et examine des possibilités d'actualiser les modalités de travail de manière à tenir compte des orientations données par le Conseil d'administration sur les propositions d'amélioration. Par ailleurs, il examine des moyens d'améliorer l'efficacité des procédures administratives internes liées à la gestion des PPP.</li> <li>■ Le Comité consultatif d'évaluation a recommandé au Bureau de prévoir une évaluation indépendante des PPP en 2019 et d'inclure celle-ci dans le plan de travail glissant qui sera soumis aux mandants afin qu'ils formulent leurs observations avant l'approbation subséquente à la 328<sup>e</sup> session du Conseil d'administration (novembre 2016).</li> </ul>		Suivi en cours

Les programmes phare de l'OIT de portée mondiale		
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.325/POL/7</p> <p>Le Conseil d'administration a pris note des objectifs et des caractéristiques des cinq programmes phares présentés dans le document GB.325/POL/7 et demandé au Bureau:</p> <p>a) de rendre compte de leur mise en œuvre dans le rapport sur l'exécution du programme;</p> <p>b) de prendre en considération les orientations fournies par le Conseil d'administration et d'établir un comité consultatif tripartite pour chaque programme phare tant au niveau global qu'au niveau national.</p>		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le mandat des comités consultatifs tripartites devrait être finalisé fin août 2016.</li> </ul>	Compte rendu via le rapport sur l'exécution du programme	Suivi en cours

Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement 2015-2017		
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.325/POL/6</p> <p>Le Conseil d'administration:</p> <p>a) a adopté la Stratégie révisée en matière de coopération pour le développement 2015-2017 et prié le Bureau de présenter un rapport sur la mise en œuvre de cette stratégie à sa 329<sup>e</sup> session (mars 2017);</p> <p>b) a demandé au Bureau de prendre en considération les orientations fournies par le Conseil d'administration sur les nouveaux éléments externes (Programme d'action d'Addis-Abeba, Programme de développement durable à l'horizon 2030) et internes (programme et budget pour 2016-17, évaluation de la Stratégie en matière de coopération technique pour 2010-2015, réforme interne en cours) et leurs conséquences pour le programme de coopération pour le développement de l'OIT dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie en matière de coopération pour le développement 2015-2017.</p>		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<p>Le Bureau rendra compte au Conseil d'administration de la mise en œuvre de la Stratégie en matière de coopération pour le développement 2015-17 en mars 2017. Les exemples ci-après illustrent les activités de mise en œuvre actuellement en cours, qui sont axées sur les quatre éléments de base de la stratégie, voir aussi le document GB.328/INS/7.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Approche ciblée</b> – Le Bureau a intensifié son engagement dans le cadre des forums internationaux et ses activités dans les pays touchés par un conflit et les pays fragiles en soulignant l'importance du travail décent en tant que pont indispensable entre l'action humanitaire et l'action de développement. Le programme de coopération de l'OIT en réponse à la crise des réfugiés syriens a été notablement étendu.</li> <li>■ <b>Efficacité</b> – Le Bureau a réalisé des progrès en vue d'améliorer la transparence concernant les données relatives à la coopération pour le développement. Un nouveau tableau de bord de la coopération pour le développement a été lancé et permet de visualiser les flux de financement liés aux contributions volontaires (<a href="http://www.ilo.org/dashboard">www.ilo.org/dashboard</a>). De plus, le Bureau rend compte actuellement au Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA).</li> </ul>		Suivi en cours

<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Renforcement des capacités</b> – Les programmes de renforcement des capacités à l'intention des mandants ont toujours une place centrale pour le Centre de Turin.</li> <li>■ <b>Mobilisation de ressources</b> – La consolidation et la diversification de la base de ressources de l'OIT restent une priorité du Bureau, lequel s'investit dans des activités proactives de mobilisation de ressources afin de nouer des relations avec des nouveaux partenaires financiers. Le Bureau poursuit sa communication sur les résultats en matière de développement et a récemment publié le rapport intitulé «L'OIT en action: résultats 2014-15 (<a href="http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/how-the-ilo-works/results-based-management/reporting/2014-2015/lang--fr/index.htm">http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/how-the-ilo-works/results-based-management/reporting/2014-2015/lang--fr/index.htm</a>)</li> </ul>		
--	--	--

### Perspectives régionales en matière de coopération pour le développement: les Etats arabes

#### Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.323/POL/6(Corr.)

Le Conseil d'administration a prié le Bureau d'élargir son programme de coopération pour le développement dans les Etats arabes et d'élaborer une stratégie régionale de mobilisation de ressources, conformément à la stratégie de coopération pour le développement de l'OIT 2015-2017 (qui doit être révisée en novembre 2015).

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<p>Le Bureau régional de l'OIT pour les Etats arabes a considérablement étendu son programme de coopération pour le développement et a veillé à améliorer sa cohérence. Il s'est notamment employé à:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ renforcer les partenariats avec les organismes des Nations Unies et les partenaires de développement en réponse à la crise des réfugiés syriens en Jordanie et au Liban, ainsi qu'aux crises au Yémen et en Iraq. Les dépenses approuvées pour la période janvier-juillet 2016 ont atteint quelque 13 millions de dollars E.-U., contre 2,5 millions de dollars E.-U. pour la période correspondante en 2015;</li> <li>■ explorer les possibilités de partenariats avec les partenaires financiers arabes afin d'appuyer son programme de coopération pour le développement, conformément à sa stratégie de mobilisation de ressources et à son plan d'action 2016-17;</li> <li>■ renforcer la capacité interne de mobilisation de ressources et à gérer les relations avec les partenaires de développement au travers d'un atelier de formation consacré au thème d'une coopération fructueuse pour le développement, qui sera organisé début 2017;</li> <li>■ participer à des initiatives conjointes avec d'autres organismes des Nations Unies aux niveaux régional (Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale) et national (équipes de pays des Nations Unies) pour soutenir les mandants tripartites dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable;</li> </ul>		<p>Suivi en cours</p> <p>Suivi en cours</p> <p>Suivi prévu</p> <p>Suivi en cours</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ réaliser une évaluation du Programme palestinien de promotion du travail décent 2013-2016 pour orienter les activités menées au cours de la période restante et fournir des recommandations en vue d'un nouveau programme de promotion du travail décent;</li> <li>■ réaliser un diagnostic national en matière de travail décent pour la Jordanie afin d'orienter le développement du programme existant de promotion du travail décent.</li> </ul>		<p>Suivi terminé</p> <p>Suivi terminé</p>

<b>La coopération technique de l'OIT dans les Etats fragiles</b>		
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.320/POL/9</p> <p>Le Conseil d'administration a prié le Bureau de prendre des mesures sur la suite à donner, à la lumière des propositions formulées aux alinéas a) à c) des paragraphes 28 et 29 du document GB.320/POL/9 et des orientations fournies pendant la discussion, et d'en tenir compte dans la stratégie révisée de l'OIT en matière de coopération technique qui sera soumise à la 322<sup>e</sup> session du Conseil d'administration en novembre 2014.</p>		
<b>Mesures de suivi envisagées ou déjà prises</b>	<b>Prochain rapport au Conseil d'administration</b>	<b>Etat d'avancement</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Aux fins de nouvelles activités dans les Etats fragiles, le Bureau a élaboré le mandat d'un nouveau mécanisme de facilitation des interventions en cas de crise pour les contextes fragiles. Des initiatives de coopération pour le développement au niveau national sont élaborées, notamment dans le cadre du programme phare «Des emplois au service de la paix et de la résilience».</li> <li>■ Le Bureau a continué de promouvoir l'Agenda du travail décent dans les Etats fragiles et la coopération «Fragile-à-Fragile». Par exemple, l'organisation g7+ a contribué à l'académie de l'OIT sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire organisée à Turin en juillet 2016. Une manifestation parallèle pendant l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2016 est en préparation.</li> <li>■ Des travaux de coopération en matière de recherche et de développement sont menés avec les mandants et les partenaires de développement, notamment une initiative sur l'emploi et le renforcement de la paix mise en œuvre conjointement avec le PNUD, la Banque mondiale et le Bureau d'appui des Nations Unies à la consolidation de la paix.</li> <li>■ Le Bureau continue de renforcer les capacités de son personnel. Il a organisé, en collaboration avec le Centre international de formation de Turin, un cours sur la création d'emplois dans les Etats fragiles, ainsi qu'une formation sur les moyens de subsistance pour les réfugiés destinée au personnel de l'OIT en poste dans la région des Etats arabes. Trois rapports de pays et un guide sur l'emploi et le travail décent dans les situations de fragilité, de conflit et de catastrophe seront publiés en 2016.</li> <li>■ La première discussion de la Conférence sur la révision de la recommandation (n° 71) sur l'emploi (transition de la guerre à la paix), 1944, s'est tenue en juin 2016.</li> </ul>		Suivi en cours



**POL – Segment des entreprises multinationales**

<b>Modalités proposées pour l'examen de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale</b>		
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.326/POL/8</p> <p>Le Conseil d'administration a décidé:</p> <p>a) de créer un groupe de travail tripartite ad hoc, composé de huit membres représentant les gouvernements, quatre membres représentant les travailleurs et quatre membres représentant les employeurs, qui se réunirait à deux reprises d'ici à mars 2017 en vue d'examiner le texte de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, y compris son annexe et les addenda, ainsi que la procédure d'interprétation. Les recommandations du groupe de travail, qui seront formulées par voie de consensus, seront présentées au Conseil d'administration à sa 329<sup>e</sup> session (mars 2017) en vue de leur éventuelle adoption;</p> <p>b) de demander au Directeur général de veiller à ce que le Bureau apporte tout le soutien requis aux mandants;</p> <p>c) d'approuver les modalités de financement des réunions du groupe de travail tripartite ad hoc telles qu'exposées au paragraphe 17 du document GB.326/POL/8, en examinant les possibilités de réduire les coûts grâce à une planification rigoureuse, et a également décidé que ces dépenses seraient financées, en premier lieu, par des économies réalisées dans la Partie I du budget ou, à défaut, par l'utilisation de la Partie II, étant entendu que, si par la suite cela s'avérait impossible, le Directeur général proposerait d'autres méthodes de financement dans le courant de la période biennale 2016-17.</p>		
<b>Mesures de suivi envisagées ou déjà prises</b>	<b>Prochain rapport au Conseil d'administration</b>	<b>Etat d'avancement</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les candidatures demandées ont été reçues en vue de la nomination des huit membres gouvernementaux (deux par région), des quatre membres employeurs et des quatre membres travailleurs, ainsi que de la nomination du président, issu du groupe gouvernemental.</li> <li>■ Des consultations informelles ont été conduites avec les secrétariats des trois groupes (séparément et conjointement) afin de préparer le processus d'examen du texte de la Déclaration sur les entreprises multinationales et la procédure d'interprétation.</li> <li>■ Les dates de la première réunion du groupe de travail tripartite ad hoc ont été fixées (3-5 octobre 2016), tandis que les dates de la deuxième réunion doivent encore l'être.</li> <li>■ Le financement des deux réunions du groupe de travail tripartite a été dégagé.</li> </ul>	Mars 2017	Suivi en cours

**Point sur la mise en œuvre du cadre promotionnel et du suivi de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, y compris la collaboration de l'OIT avec d'autres organisations intergouvernementales et internationales**

**Décision adoptée/résultat de la discussion:** GB.325/POL/9

Le Conseil d'administration:

- a) a demandé au Bureau de tenir compte des orientations fournies pour renforcer l'impact de la stratégie de mise en œuvre de la Déclaration sur les entreprises multinationales et de la collaboration dans ce domaine avec d'autres organisations internationales et intergouvernementales;
- b) a invité tous les Etats Membres et les mandants tripartites de l'OIT à apporter leur plein soutien à la promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales aux échelons mondial, régional et national et à tenir informé le Bureau des points focaux désignés au niveau national;
- c) a demandé au Bureau de proposer au Conseil d'administration des modalités d'examen de la Déclaration sur les entreprises multinationales pour décision à sa 326<sup>e</sup> session (mars 2016).

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<p>Il convient de relever les résultats suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le module d'apprentissage en ligne intitulé «Entreprises et travail décent: présentation générale de la Déclaration» est disponible en six langues.</li> <li>■ Des activités mondiales de renforcement des capacités à l'intention des mandants tripartites sont mises en œuvre en collaboration avec le Centre de formation de Turin.</li> <li>■ Un appui au niveau national concernant la promotion et l'application des principes de la Déclaration sur les entreprises multinationales est prévu pendant la période biennale 2016-17 dans huit Etats Membres sur la base des résultats des programmes par pays liés au résultat 4, ainsi que dans d'autres Etats Membres sur la base des résultats des programmes par pays liés aux autres résultats du programme et budget. Des projets de coopération technique sont financés par la France (Afrique) et le Japon (Asie).</li> <li>■ Des informations ont été rassemblées sur les expériences nationales dans le cadre de l'élaboration d'un outil mondial.</li> <li>■ Un rapport régional intitulé «Entreprises multinationales, développement et travail décent: rapport sur la promotion et l'application de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale en Afrique» a été préparé pour la région Afrique à l'aide de contributions des mandants tripartites et examiné à la treizième Réunion régionale africaine; des ateliers sous-régionaux de partage des connaissances ont été organisés avec le Bureau régional pour l'Afrique et les équipes de promotion du travail décent.</li> <li>■ Un mécanisme régional de suivi a été mis en place pour la région Asie-Pacifique aux fins de l'élaboration d'un rapport qui servira de base aux discussions tripartites lors de la seizième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique.</li> <li>■ Un rapport intitulé «Modalités proposées pour l'examen de la Déclaration sur les entreprises multinationales» a été soumis au Conseil d'administration pour décision à sa 326<sup>e</sup> session (mars 2016).</li> </ul> <p>A venir:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Suivi de la décision invitant les Etats Membres à tenir informé le Bureau des points focaux désignés au niveau national pour la promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales.</li> </ul>		Suivi en cours

#### Collaboration de l'OIT avec d'autres organisations intergouvernementales et internationales à la promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale

##### Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.322/POL/8

Le Conseil d'administration a pris note des informations contenues dans le document et a demandé au Bureau de tenir compte de ses orientations sur les moyens d'améliorer l'application et la reconnaissance des principes de la Déclaration sur les entreprises multinationales, conformément à la décision du Conseil d'administration, et de promouvoir la cohérence des politiques dans l'ensemble des organisations internationales, y compris par le biais d'un dialogue interinstitutions au niveau politique.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<p>A la session d'octobre-novembre 2015 du Conseil d'administration (segment POL/MNE), il a été rendu compte des mesures de suivi ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Suite au renouvellement de l'équipe dirigeante du Pacte mondial et compte tenu du rôle de cette initiative pour ce qui est d'améliorer la contribution des entreprises au Programme de développement durable à l'horizon 2030, la collaboration est réorientée vers un partenariat plus étroit en matière de travail décent, conformément aux principes de la Déclaration sur les entreprises multinationales.</li> <li>■ L'OIT a participé au Forum mondial de l'OCDE sur la gestion responsable des entreprises et a tenu une table ronde conjointe OIT-OCDE sur l'approvisionnement responsable dans le secteur du textile et de l'habillement.</li> <li>■ La coopération avec le Groupe de travail sur les entreprises et les droits de l'homme a été officialisée en ce sens où le groupe a revu ses méthodes de travail afin de reconnaître la pertinence que revêt le mandat de l'OIT dans ce domaine. L'OIT a participé au Forum annuel sur les entreprises et les droits de l'homme et à des forums régionaux.</li> <li>■ Dans le cadre du protocole d'accord conclu entre l'OIT et la CNUCED, la collaboration a été renforcée en matière d'investissements durables; une collaboration a été engagée avec l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement, qui s'emploie à renforcer la dimension sociale et la dimension liée au travail décent de l'investissement étranger direct par la promotion des principes de la Déclaration auprès de ses membres.</li> <li>■ Le document-cadre sur les entreprises inclusives élaboré par le G20 fait référence à la Déclaration sur les entreprises multinationales en tant que principal instrument normatif orientant la conduite des entreprises en matière de travail et d'emploi.</li> <li>■ La collaboration s'est poursuivie avec les organisations régionales élaborant des politiques relatives à la responsabilité sociale des entreprises.</li> </ul>		Suivi en cours

## LILS – Section des questions juridiques et des normes internationales du travail

### *LILS – Segment des questions juridiques*

Suivi de la discussion sur la protection des employeurs et travailleurs qui sont délégués à la Conférence internationale du Travail et des membres employeurs et travailleurs du Conseil d'administration vis-à-vis des autorités de l'Etat dont ils sont ressortissants ou représentants
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.326/LILS/1</p> <p>Le Conseil d'administration a pris note des propositions faites par le Bureau et décidé d'ajourner la décision sur la question à la 328<sup>e</sup> session du Conseil d'administration en novembre 2016, aux fins de consultations tripartites, y compris au niveau national.</p>

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un document a été distribué en vue de faciliter les consultations tripartites, y compris au niveau national.	Novembre 2016	Suivi en cours

Délégations incomplètes à la Conférence internationale du Travail et aux réunions régionales		
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.323/LILS/1</p> <p>Le Conseil d'administration:</p> <p>a) a prié instamment les Etats Membres de se conformer à leurs obligations constitutionnelles d'accréditer des délégations tripartites complètes aux sessions de la Conférence internationale du Travail et aux réunions régionales;</p> <p>b) a demandé au Directeur général de mener des activités visant à sensibiliser les Etats Membres à la nécessité d'accréditer des délégations tripartites complètes, afin de permettre à l'Organisation de s'acquitter pleinement de son mandat, et de continuer à suivre régulièrement la situation des Etats Membres qui n'accréditent pas de délégation tripartite aux sessions de la Conférence internationale du Travail ou aux réunions régionales, en tenant compte des orientations fournies par le Conseil d'administration.</p>		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Des informations sont toujours fournies dans le Guide de la Conférence et dans les guides pour les réunions régionales. Le respect de cette obligation continuera de faire l'objet d'un suivi et de rapports qui seront soumis au Conseil d'administration à intervalles réguliers (tous les quatre ans afin de couvrir un cycle complet de réunions régionales).	Novembre 2017 (331 <sup>e</sup> session)	Suivi en cours

Promotion de la ratification des instruments d'amendement à la Constitution de l'Organisation internationale du Travail de 1986 et de 1997		
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.323/LILS/2</p> <p>Le Conseil d'administration:</p> <p>a) a demandé instamment aux Membres de l'OIT qui ne l'avaient pas encore fait de ratifier ou d'accepter les instruments d'amendement à la Constitution de l'OIT de 1986 et de 1997;</p> <p>b) a prié le Directeur général de poursuivre les efforts de promotion – à la lumière des orientations fournies par le Conseil d'administration – en vue de la ratification ou de l'acceptation des deux instruments d'amendement, et de faire rapport à une session future sur la base des résultats obtenus.</p>		

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Des informations sont toujours communiquées en ligne et dans des brochures.	Selon les besoins, compte tenu de l'évolution de la situation	Suivi en cours
L'instrument d'amendement de 1997 est entré en vigueur en octobre 2015 après avoir été ratifié par les deux tiers des Etats Membres, dont cinq ayant l'importance industrielle la plus considérable.		Suivi terminé

**Privilèges et immunités de l'Organisation internationale du Travail: document d'identification pour les membres employeurs et travailleurs du Conseil d'administration**

**Décision adoptée/résultat de la discussion:** GB.322/LILS/1

Le Conseil d'administration a prié le Directeur général:

- a) de faire établir un document d'identification pour la période 2014-2017, à l'intention des membres employeurs et travailleurs du Conseil d'administration conformément aux indications figurant dans le document GB.322/LILS/1 et portant au dos la mention «Ces privilèges et immunités ne sont pas opposables aux autorités de l'Etat dont le titulaire est ressortissant»;
- b) d'évaluer l'utilité de ce document d'identification à la fin du mandat actuel du Conseil d'administration.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Des cartes ont été délivrées aux membres du Conseil d'administration en 2015.</li> <li>■ Une évaluation est prévue avant la fin du mandat actuel du Conseil d'administration.</li> </ul>	329 <sup>e</sup> session (mars 2017)	Suivi en cours

**Règlement de la Conférence internationale du Travail: nouveaux amendements proposés concernant la réforme de la Conférence internationale du Travail et d'autres questions**

**Décision adoptée/résultat de la discussion:** GB.320/LILS/1

Le Conseil d'administration a demandé au Bureau de tenir compte des opinions exprimées au cours du débat en vue de préparer un ensemble consolidé d'amendements au Règlement de la Conférence internationale du Travail, qui sera présenté au Conseil d'administration après accord sur la réforme de la Conférence.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un rapport traitant séparément de ce sujet a été soumis pour examen à la 328 <sup>e</sup> session (GB.328/LILS/2).	Novembre 2016	Suivi en cours

Privilèges et immunités de l'Organisation internationale du Travail: suivi		
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.319/LILS/2/1</p> <p>Le Conseil d'administration:</p> <p>a) a pris note de la protection juridique accordée en vertu de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées et de son annexe I aux membres des secrétariats des groupes des employeurs et des travailleurs chargés de remplir une mission officielle de l'Organisation définie de façon tripartite;</p> <p>b) a prié le Directeur général de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette protection juridique dans le cadre de missions officielles de l'Organisation définies de façon tripartite;</p> <p>c) afin de garantir la reconnaissance effective de cette protection juridique, a exhorté de nouveau les Membres de l'OIT qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées et à en appliquer l'annexe I ou à garantir un niveau de protection identique aux membres de ces secrétariats.</p>		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Aucune mesure générale de mise en œuvre n'est nécessaire. Des mesures spécifiques visant à assurer le respect des privilèges et immunités pertinents seront prises au cas par cas en tant que de besoin.	Aucun rapport prévu	Suivi terminé

### ***LILS – Segment des normes internationales du travail et des droits de l'homme***

Initiative sur les normes: rapport conjoint des présidents de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations et du Comité de la liberté syndicale
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.326/LILS/3/1</p> <p>Le Conseil d'administration:</p> <p>a) a reçu le rapport conjoint des présidents de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) et du Comité de la liberté syndicale (CLS) sur l'interaction, le fonctionnement et l'amélioration possible des différentes procédures de contrôle découlant des articles 22, 23, 24 et 26 de la Constitution de l'OIT et du mécanisme de traitement des plaintes relatives à la liberté syndicale figurant dans le document GB.326/LILS/3/1;</p> <p>b) a demandé au Directeur général de procéder à des consultations supplémentaires sur les questions soulevées dans le rapport conjoint en vue de formuler des recommandations qu'il soumettra à l'attention du Conseil d'administration.</p>

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Sous réserve de la discussion et de la décision à la 328 <sup>e</sup> session (novembre 2016).	Novembre 2016	Suivi en cours

Initiative sur les normes: rapport de la première réunion du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes		
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.326/LILS/3/2</p> <p>Le Conseil d'administration:</p> <p>a) a pris note du rapport du bureau concernant la première réunion du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes (MEN) figurant dans le document GB.326/LILS/3/2;</p> <p>b) a approuvé un programme de travail initial pour le Groupe de travail tripartite du MEN qui prévoit l'examen d'un nombre total de 231 normes internationales du travail, organisées en 20 ensembles thématiques d'instruments regroupés par objectif stratégique;</p> <p>c) a décidé que le Groupe de travail tripartite du MEN examinera les ensembles d'instruments 4, 11, 13, 16 et 19, qui concernent le suivi inachevé de tous les instruments classés comme dépassés par le Groupe de travail Cartier, lors de la réunion qu'il tiendra du 10 au 14 octobre 2016;</p> <p>d) a renvoyé les instruments maritimes (ensembles 18 et 20) à la Commission tripartite spéciale établie en vertu de l'article XIII de la convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006), qui en fera une analyse approfondie et fera rapport au Conseil d'administration;</p> <p>e) a convoqué la deuxième réunion du Groupe de travail tripartite du MEN du 10 au 14 octobre 2016.</p>		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
La deuxième réunion du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes aura lieu du 10 au 14 octobre. Le rapport correspondant sera soumis pour examen à la 328 <sup>e</sup> session (novembre 2016).	Novembre 2016	Suivi en cours

<b>Choix des conventions et recommandations devant faire l'objet de rapports en 2017 au titre de l'article 19 de la Constitution de l'OIT</b>		
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.325/LILS/4</p> <p>1. Le Conseil d'administration a décidé que les gouvernements doivent être conviés à présenter des rapports en vertu de l'article 19 de la Constitution:</p> <p>a) sur les instruments relatifs au temps de travail en 2017; et</p> <p>b) sur la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, en 2018.</p> <p>2. Le Conseil d'administration a demandé au Bureau de préparer:</p> <p>a) le formulaire de rapport concernant les instruments relatifs au temps de travail pour examen à sa 326<sup>e</sup> session (mars 2016); et</p> <p>b) le formulaire de rapport concernant la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, pour examen à sa 328<sup>e</sup> session (novembre 2016).</p>		
<b>Mesures de suivi envisagées ou déjà prises</b>	<b>Prochain rapport au Conseil d'administration</b>	<b>Etat d'avancement</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le formulaire de rapport concernant les instruments relatifs au temps de travail a été soumis pour examen par le Conseil d'administration à sa 326<sup>e</sup> session (mars 2016) (GB.326/LILS/4).</li> <li>■ Le formulaire de rapport concernant la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, sera soumis pour examen par le Conseil d'administration à sa 328<sup>e</sup> session (novembre 2016).</li> </ul>	Novembre 2016	Suivi en cours

<b>Formulaire proposé pour les rapports qui seront demandés en 2017 au titre de l'article 19 de la Constitution concernant les instruments relatifs au temps de travail</b>		
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.326/LILS/4</p> <p>Le Conseil d'administration:</p> <p>a) a demandé aux gouvernements de soumettre pour 2017, en application de l'article 19 de la Constitution, des rapports sur les instruments relatifs au temps de travail énumérés au paragraphe 3 du document GB.326/LILS/4;</p> <p>b) a approuvé le formulaire de rapport concernant ces instruments, qui figure en annexe au document GB.326/LILS/4.</p>		
<b>Mesures de suivi envisagées ou déjà prises</b>	<b>Prochain rapport au Conseil d'administration</b>	<b>Etat d'avancement</b>
Le formulaire de rapport a été envoyé aux Etats Membres de l'OIT et publié sur le site Web de l'Organisation.		Suivi terminé



<b>Formulaires proposés pour les rapports qui seront demandés au titre des articles 19, paragraphe 5 e), et 22 de la Constitution de l'OIT concernant le protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930</b>		
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.326/LILS/5</p> <p>Le Conseil d'administration:</p> <p>a) a demandé au Bureau de garantir que les questions soulevées pendant la discussion seront prises en compte de manière satisfaisante dans les formulaires de rapport concernant le protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, qui serviront de base à l'établissement des rapports dus au titre de l'article 19, paragraphe 5 e), et de l'article 22 de la Constitution de l'OIT; et, sur cette base,</p> <p>b) a approuvé les formulaires de rapport annexés au document GB.326/LILS/5.</p>		
<b>Mesures de suivi envisagées ou déjà prises</b>	<b>Prochain rapport au Conseil d'administration</b>	<b>Etat d'avancement</b>
<p>Les formulaires de rapport pour le protocole de 2014 relatif à la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, annexés au document GB.326/LILS/5 et approuvés par le Conseil d'administration ont été utilisés comme base pour l'établissement des rapports dus au titre de l'article 19, paragraphe 5 e), et de l'article 22 de la Constitution.</p> <p>Voir aussi les informations fournies dans le document GB.325/INS/4.</p>		Suivi terminé

<b>Rapport de la deuxième réunion de la Commission tripartite spéciale instituée pour traiter des questions relevant de la convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006) (Genève, 8-10 février 2016)</b>
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.326/LILS/6</p> <p>Le Conseil d'administration:</p> <p>a) a pris note des informations figurant dans le rapport (document GB.326/LILS/6);</p> <p>b) a décidé de soumettre à la 105<sup>e</sup> session (juin 2016) de la Conférence internationale du Travail, pour approbation, les amendements au code de la convention du travail maritime, 2006, adoptés par la Commission tripartite spéciale, tels qu'ils figurent dans l'annexe I au document GB.326/LILS/6;</p> <p>c) a nommé M<sup>me</sup> Julie Carlton (Royaume-Uni) présidente de la Commission tripartite spéciale pour un mandat de trois ans (2016-2019);</p> <p>d) a approuvé la mise en place du groupe de travail de la Commission tripartite spéciale et décidé que les coûts de la réunion du groupe de travail, estimés à 103 100 dollars E.-U., seraient financés en premier lieu à l'aide des économies réalisées au titre de la partie I du budget ou, à défaut, au titre de la partie II, étant entendu que, si cela se révélait impossible, le Directeur général proposerait d'autres méthodes de financement au cours de la période biennale 2016-17;</p> <p>e) a décidé de convoquer la troisième réunion de la Commission tripartite spéciale en 2018 et demandé au Directeur général d'inclure une disposition à cette fin dans les Propositions de programme et de budget pour 2018-19.</p>

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<p><i>Amendements:</i> La Conférence internationale du Travail (juin 2016) a adopté à l'unanimité les amendements au Code de la convention du travail maritime, 2006. Les Membres ayant ratifié la convention ont été informés des amendements le 8 juillet 2016 et se sont vu octroyer un délai de deux ans pour exprimer toute opposition formelle. Les amendements devraient entrer en vigueur le <b>8 janvier 2019</b>.</p> <p><i>Groupe de travail de la Commission tripartite spéciale:</i> Le bureau de la Commission tripartite spéciale a défini les modalités relatives au groupe de travail, qui commencera ses travaux le 1<sup>er</sup> août 2017. Une lettre a été envoyée à tous les Etats Membres pour les informer du lancement des travaux du groupe de travail. Une page Web spéciale a été créée pour partager les informations et documents pertinents (<a href="http://www.ilo.org/global/standards/maritime-labour-convention/special-tripartite-committee/WCMS_506127/lang--fr/index.htm">http://www.ilo.org/global/standards/maritime-labour-convention/special-tripartite-committee/WCMS_506127/lang--fr/index.htm</a>).</p> <p>Une version modifiée du formulaire de rapport au titre de l'article 22 sera soumise au Conseil d'administration à sa 329<sup>e</sup> session en mars 2017.</p>	Mars 2017	Suivi en cours

<b>Rapport de la réunion de la Commission tripartite maritime ad hoc chargée de l'amendement de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003</b> (Genève, 10-12 février 2016)		
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.326/LILS/7</p> <p>Le Conseil d'administration:</p> <p>a) a demandé au Directeur général de rester saisi de la question de la facilitation de l'accès à terre et du transit des gens de mer;</p> <p>b) a décidé de soumettre les propositions d'amendements et les résolutions adoptées par la Commission tripartite maritime ad hoc à la 105<sup>e</sup> session (juin 2016) de la Conférence internationale du Travail.</p>		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<p>La Conférence internationale du Travail (juin 2016) a approuvé à l'unanimité les amendements aux annexes de la convention n° 185. Les amendements entreront en vigueur le 8 juin 2017.</p> <p>Une version légèrement modifiée du formulaire de rapport au titre de l'article 22, reflétant la version amendée des annexes de la convention n° 185, sera soumise au Conseil d'administration à sa 329<sup>e</sup> session en mars 2017.</p>	Mars 2017	Suivi en cours

## PFA – Section du programme, du budget et de l'administration

### PFA – Segment du programme, du budget et de l'administration

Le point sur l'assurance-maladie après la cessation de service. Financement des charges à payer au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service.		
<p><b>Décision adoptée/résultat de la discussion:</b> GB.326/PFA/4</p> <p>Le Conseil d'administration a invité le Directeur général à:</p> <p>a) veiller à ce que l'OIT continue de participer aux travaux du Groupe de travail des Nations Unies sur l'assurance-maladie après la cessation de service visant à examiner d'autres moyens de gagner en efficacité et de maîtriser les coûts, et à élaborer des propositions à ce sujet;</p> <p>b) collaborer avec les autres organismes des Nations Unies pour étudier la faisabilité et l'incidence de l'incorporation, dans les Statuts et Règlement administratif de la CAPS (Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel du BIT), de l'obligation pour les anciens fonctionnaires assurés par la CAPS et les personnes à leur charge qui résident en Suisse, en France ou aux Etats-Unis d'être affiliés au régime national d'assurance-maladie de ces pays;</p> <p>c) présenter à la 329<sup>e</sup> session (mars 2017) du Conseil d'administration différentes options concernant la constitution d'une réserve pour l'assurance-maladie après la cessation de service, notamment des mesures concrètes destinées à augmenter l'efficacité et à maîtriser les coûts, tout en examinant les effets positifs de ces mesures sur la réduction des charges à payer par le BIT au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service.</p>		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<p>Le Bureau continue de participer aux travaux du Groupe de travail des Nations Unies sur l'assurance-maladie après la cessation de service, notamment pour ce qui est d'étudier la possibilité d'une collaboration avec les régimes nationaux d'assurance-maladie, et tiendra le Conseil d'administration informé des résultats de ces travaux.</p> <p>Un rapport actualisé sera présenté au Conseil d'administration à sa 329<sup>e</sup> session en mars 2017.</p>	Mars 2017	Suivi en cours

### Questions relatives au Tribunal administratif de l'OIT: rapport sur les discussions avec l'Organisation européenne des brevets concernant les mesures à envisager pour alléger la charge de travail du Tribunal

**Décision adoptée/résultat de la discussion:** GB.326/PFA/12/2

Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur les discussions entre le Bureau et l'Organisation européenne des brevets, et prié le Directeur général de poursuivre activement ces discussions et de lui présenter un rapport actualisé, au plus tard à sa 329<sup>e</sup> session (mars 2017).

Le Conseil d'administration a approuvé des amendements au Statut du Tribunal administratif de l'OIT (GB.326/PFA/12/1).

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
De nouvelles discussions ont eu lieu avec l'Organisation européenne des brevets, dont certaines au plus haut niveau, et doivent se poursuivre.	Mars 2017	Suivi en cours
La Conférence internationale du Travail (juin 2016) a adopté les amendements au Statut du Tribunal administratif de l'OIT, en particulier la suppression des articles XII du Statut et de son annexe.		Suivi terminé

#### Rapport sur l'état d'avancement du projet de rénovation du bâtiment du siège

##### Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.326/PFA/3

Le Conseil d'administration:

- a) a pris note du rapport sur l'état d'avancement du projet de rénovation du bâtiment du siège;
- b) a approuvé l'utilisation par le projet de rénovation du bâtiment du siège des provisions constituées au titre de la partie IV du budget ordinaire pour la réserve affectée au financement à long terme en attendant l'achèvement de la rénovation;
- c) a demandé au Directeur général d'établir une liste de dons envisageables et de la communiquer aux Etats Membres.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un rapport traitant séparément de ce sujet a été soumis pour examen à la 328 <sup>e</sup> session du Conseil d'administration (GB.328/PFA/3).	Novembre 2016	Suivi en cours